



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 SEPTEMBRE 2009**

**COMPTE RENDU n° 5**

L'AN DEUX MIL NEUF, le 21 septembre à 19 H 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de CHÂTENAY-MALABRY légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et Député de la 13<sup>ème</sup> circonscription des Hauts-de-Seine.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Si tout le monde est d'accord, le secrétaire de séance sera Monsieur Mustapha KORDJANI.

- *Adoption du compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 25 juin 2009.*

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Vous avez eu connaissance du compte-rendu du Conseil municipal du 25 juin, des élus souhaitent-ils intervenir ?

**Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :**

Je souhaite attirer votre attention sur les pages 26 et 28. Vous avez précisé dans ces pages-

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Madame GUTGLAS, quelle modification de vos propos demandez-vous à la page 26 ?

**Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :**

Il s'agit d'une réponse à mon propos.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Vous ne pouvez pas à modifier mes propos. En ce qui me concerne, je les assume. Vous n'avez donc aucune modification à apporter à vos propos en page 26. Quelle modification désirez-vous apporter en page 28 ? Rien. Puisque vous n'avez aucune modification à apporter à vos propos, je mets donc ce rapport aux voix.

*(Intervention hors micro de Monsieur Karim NADEAU)*

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Vous souhaitez à présent modifier vos propos ?

**Monsieur Karim NADEAU, Conseiller municipal :**

Oui, en page 19, au début du troisième paragraphe, il s'agit d'entendre « certains habitants du foyer Aftam » et non pas « le foyer de l'Aftam ».

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Sous réserve de cette modification concernant les propos de Monsieur NADEAU, je mets donc ce compte-rendu aux voix.

***ADOPTÉ PAR :***

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »***

***LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ET MONSIEUR DE LIMA SE SONT ABSTENUS***

***MESDAMES DELAUNE, CANET, GUTGLAS-DUCOURNEAU ET MONSIEUR DIHMANI ONT VOTE CONTRE***

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Nous passons à l'ordre du jour.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1 - FINANCES**

- |               |     |   |
|---------------|-----|---|
| M. MARTINERIE | 1.1 | Admission en non-valeur. Budget 2009.   |
| M. MARTINERIE | 1.2 | Garantie d'emprunts accordée à la société HLM Logement Francilien. Travaux de rénovation du patrimoine. |

### **2 – JEUNESSE – PETITE ENFANCE**

- |                |     |   |
|----------------|-----|---|
| Mme FRAISSINET | 2.1 | Actualisation de la liste des associations et des organismes partenaires à l'opération du « P@ss92 ».   |
| Mme SVELIEFF   | 2.2 | Approbation de la convention d'objectifs et de financement – Prestation de Service Unique – Accueil des jeunes enfants de moins de 4 ans (2010-2012). |

### **3 - SPORTS**

- |          |     |   |
|----------|-----|---|
| M. CANAL | 3.1 | Bilan annuel d'activité de l'Association Sportive Voltaire de Châtenay-Malabry année 2008.  |
| M. CANAL | 3.2 | Approbation de la convention avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine relative à l'opération "une Ville, un Sport, un Champion" au titre de l'année 2009. |

#### **4 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES HAUTS-DE-BIÈVRE**

- M. MARTINERIE 4.1 Rapport annuel d'activité 2008 de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre.
- M. CANAL 4.2 Approbation de la prise de la compétence facultative « Activités d'enseignement de la natation sur le territoire des communes d'Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson, Sceaux, Verrières-le-Buisson et Wissous. Activités de surveillance et d'animation au sein des équipements sportifs d'intérêt communautaire ».
- Mme AUDOUIN 4.3 Approbation de l'extension de la compétence facultative « Activité de l'enseignement dans le domaine de la musique, de la danse et de l'art dramatique sur les communes d'Antony, de Bourg-la-Reine, de Châtenay-Malabry, de Sceaux, de Verrières-le-Buisson et Wissous » à la commune du Plessis-Robinson.

#### **5 – VIE ECONOMIQUE**

- Mme GUILLARD 5.1 Rapport d'exploitation annuel 2008 des marchés d'approvisionnement.

#### **6 – DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN**

- M. SICART 6.1 Bilan d'activité et comptes 2008 de l'association "Centre Social Lamartine".

#### **7 - VIE ASSOCIATIVE - CULTURE**

- Mme HELIES 7.1 Rapport annuel d'activité 2008 de l'association « Comité de soutien aux Jumelages de la ville de Châtenay-Malabry », dite Comité de Jumelage.
- Mme BOUCHARD 7.2 Rapport d'activité et comptes 2008 de l'association « Syndicat d'Initiative de Châtenay-Malabry ».
- Mme AUDOUIN 7.3 Adhésion à l'association « L'espace des sciences ».
- Mme AUDOUIN 7.4 Modification du règlement intérieur de la Médiathèque municipale.

#### **8 - URBANISME - TRAVAUX**

- M. GHIGLIONE 8.1 Taxe d'urbanisme due Monsieur et Madame ABERCHIH Mohamed. Demande de remise des pénalités et intérêts de retard.
- M. GHIGLIONE 8.2 Rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) - Année 2008.
- M. CANAL 8.3 Demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour la conception et la réalisation du futur Complexe Sportif Vinci
- M. CANAL 8.4 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation du complexe sportif Léonard de Vinci.

\*\*\*

## **FINANCES**

### **Admission en non-valeur. Budget 2009**

#### **Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire**

Le premier rapport concerne des admissions en non valeur pour le budget 2009. Le recouvrement des titres émis par la Ville est assuré par Madame la Trésorière principale. Au bout d'un certain temps variant de plusieurs mois à plusieurs années, cette personne s'aperçoit que les titres émis n'ont aucune chance d'être perçus. Nous sommes donc amenés à les déclarer en non valeur.

Nous avons ainsi environ 11 000 euros cette année, couvrant des exercices de 2003 à 2009. Ces admissions en non valeur concernent des titres de cantine, de centres de loisirs, de crèches, de garderies et de recettes diverses.

Dans le rapport, vous trouverez le détail et la répartition entre les différents objets. Vous constaterez que la cantine intervient pour près de 60%, suivie des garderies, de l'enlèvement des véhicules et du centre de loisirs sans hébergement.

#### **Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir sur ce rapport ? Personne ? Je le mets donc aux voix.

***ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ***

## **FINANCES**

### **Garantie d'emprunts accordée à la société HLM Logement francilien.**

#### **Travaux de rénovation du patrimoine.**

#### **Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire**

Il s'agit d'une garantie d'emprunt accordée à la société HLM Logement francilien afin d'effectuer des travaux de rénovation du patrimoine.

Lors de sa séance du 25 septembre 2008, le Conseil municipal a accordé la garantie de la Ville aux emprunts sollicités par la société HLM Logement francilien auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). L'enveloppe des prêts bonifiés par la CDC étant épuisée à fin 2008, les prêts n'ont pu être contractés au taux indiqué. Après une nouvelle négociation, le Logement francilien a obtenu des meilleurs taux (1,85%). Nous lui accordons une garantie pour 2 273 527 euros.

Pour mémoire, les travaux de rénovation du patrimoine prévus concernent les résidences :

- Belvédère – sis 22/28 Chemin de la Justice,
- Fautrier – sis 6/12 Mail des Houssières,
- Lurçat – sis 6/10 Chemin de la Justice,
- Prévert – sis 42/50 Chemin de la Justice.

#### **Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Merci. Avez-vous des observations ? Aucune ? Je passe au vote.

***ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ***

## **JEUNESSE**

**Actualisation de la liste des associations et des organismes partenaires à l'opération du « P@ss92 ».**

***Rapport présenté par Madame Pénélope FRAISSINET, Adjointe au Maire***

Il s'agit de l'actualisation de la liste des associations et des organismes partenaires à l'opération du « P@ss92 ».

Pour l'année 2009, le Conseil général des Hauts-de-Seine poursuit le dispositif « P@ss92 » en direction des collégiens scolarisés (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>). Ce dispositif vise à encourager la pratique d'activités extrascolaires sportives, artistiques et culturelles afin d'assurer une meilleure prise en charge des jeunes le soir après les cours et le mercredi après-midi. Il apporte une aide financière aux familles du département pour ces activités extrascolaires et s'adresse à toutes les familles. Ce dispositif est formalisé par la constitution d'un chèque d'une valeur totale de 70,00 €.

Les organismes susceptibles de bénéficier de ce dispositif doivent remplir les conditions suivantes :

- être un organisme à but non lucratif ou du secteur marchand qui offre aux collégiens des activités sportives ou culturelles en rapport avec les classes de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ou les intérêts des collégiens ;
- respecter le principe de laïcité ;
- offrir un égal accès aux filles et aux garçons ;
- disposer d'une expérience suffisante (au moins deux années consécutives à la date de la signature de la convention).

L'implication de la Ville dans le dispositif est importante, puisque la Commune a délibéré en approuvant la convention avec le Conseil général et en indiquant la liste des associations adhérentes au dispositif P@ss 92.

De nouvelles associations ont sollicité leur adhésion aux dispositifs P@ss 92 et le Conseil général des Hauts-de-Seine en date du 6 juillet 2009 a approuvé leur affiliation.

Puisque la liste de ces associations déjà retenues se trouve dans le rapport, il est inutile de les lire. Une association a cependant été résiliée : l'association sportive de Hockey In Line Ashil. En effet, cette association s'adresse à des jeunes âgés de plus de 18 ans. Deux nouvelles associations sont également devenues adhérentes : la Compagnie Pierre de Lune et le 8<sup>ème</sup> jour.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir sur ce rapport ? Oui, Madame FRANCHET.

**Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :**

Est-il possible de modifier cette convention afin que le Théâtre de la Piscine et le Conservatoire intègrent cette liste ?

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Les deux structures ne figurent pas dans cette délibération car elles relèvent de l'intercommunalité puisqu'elles ont été transférées à la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre. Elles sont donc présentes dans la délibération, sur ce sujet, prise par les Hauts-de-Bièvre.

Le P@ss 92 a été mis en place par le Département. Le Conseil général travaille ainsi avec les collectivités locales, qu'il s'agisse des communes ou des intercommunalités. Ce soir, nous délibérons au niveau communal mais les deux établissements figurent dans la délibération intercommunale déjà votée par ailleurs.

En l'absence d'autres questions, je mets la délibération au vote.

### ***ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ***

#### **PETITE-ENFANCE**

**Approbation de la convention d'objectifs et de financement – Prestation de Service Unique – Accueil des jeunes enfants de moins de 4 ans (2010 – 2012).**

**Rapport présenté par Madame Catherine SAVELIEFF, Adjointe au Maire**

L'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales ont signé en date du 9 avril 2009 la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion couvrant la période 2009-2012. Cette convention intègre une progression annuelle moyenne des crédits d'action sociale de la branche famille de la sécurité sociale de 7,5 % sur 4 ans, soit 1,25 milliards d'euros supplémentaires en 2012 par rapport à 2008.

Des crédits complémentaires sont mis en place pour le développement de l'accueil du jeune enfant, l'accueil de loisirs ou la revalorisation des prix plafonds et des montants des prestations de service versés par les Caisses d'Allocations Familiales.

Les organismes de tutelle ont souhaité toutefois que les conventions de prestations de service ordinaires conclues entre les Caisses d'Allocations Familiales et leurs partenaires (collectivités locales, associations loi 1901, secteur privé), portent désormais sur une période de quatre années maximum, renouvelable sur demande du bénéficiaire avant expiration de ce délai. Ces instructions s'appliquent tant aux nouvelles contractualisations à intervenir qu'à celles en cours.

De fait, la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine a procédé à la dénonciation avec effet au 31 décembre 2009, de l'ensemble des conventions de prestations de service ordinaires au titre de l'accueil du jeune enfant (Prestation de Service Unique).

Elle adresse - en quatre exemplaires - une Convention d'Objectifs et de Financement prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et établie pour une durée de trois ans, alignée de fait sur la Convention d'Objectifs et de Gestion.

Cette convention élaborée par la Caisse Nationale des Allocations Familiales, s'inscrit pleinement dans la continuité du partenariat entretenu de longue date avec la Ville.

Par rapport aux conventions antérieures, ce document intègre la notion de production par les services municipaux de données intermédiaires d'activité (procédure mise en place depuis trois années désormais), et sur l'alimentation du site Internet « mon-enfant.fr ». Il apporte par ailleurs, des précisions sur la notion de contrôle des équipements financés dans le cadre du Plan de Maîtrise des Risques Institutionnel.

Le renouvellement des conventions à intervenir devra être sollicité par le partenaire signataire six mois avant la date d'expiration.

Au regard des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), la Caisse d'Allocations Familiales procèdera ultérieurement, et selon le même principe. Nous recevrons un nouveau texte de convention qui sera présenté au Conseil municipal.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :**

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Oui, Madame FRANCHET.

**Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :**

Notre commune s'enrichit chaque année de nombreux habitants. Or, nos écoles sont aujourd'hui saturées et le nombre de places en crèche reste largement inférieur à la demande des habitants. Avons-nous connaissance de ses besoins dans les années futures ? Pouvons-nous envisager la création d'équipements à la hauteur des besoins des habitants ?

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :**

Il n'est pas exact de dire que les écoles sont saturées. Cette année, nous avons eu des ouvertures mais aussi des fermetures de classes : nous ne pouvons donc parler de saturation. Au sujet des crèches, aucune ville, même la plus riche, ne peut répondre à la totalité de la demande. De plus, il est très difficile de prévoir la natalité dans les dix ans à venir et le nombre de places en crèche nécessaires en 2020.

Pour autant, la situation s'est déjà améliorée lors de nos précédents mandats avec la livraison de deux crèches. En outre, je rappelle que dans notre programme électoral, nous nous sommes engagé à accueillir 200 enfants supplémentaires dans les structures petite enfance de Châtenay-Malabry. Mais nous sommes encore au début de ce mandat. Nous serons donc amenés à débattre de ce sujet dans le futur.

A l'heure actuelle, il est cependant impossible de dire si l'accueil de ces 200 enfants supplémentaires permettra de résorber l'ensemble des demandes dans quatre ou cinq ans. La réponse est probablement non : nous n'arriverons pas à satisfaire 100% de cette demande. Aucune ville ne peut y parvenir. La question ne porte pas seulement sur les moyens financiers et les constructions, il est aussi important de prendre en compte les personnels. La CAF exige au minimum 50% de personnel qualifié dans les crèches : des auxiliaires de puériculture ou des éducatrices spécialisées de jeunes enfants.

Malheureusement, nous connaissons actuellement une période de pénurie : des villes ont été obligées de fermer des crèches, totalement ou partiellement, faute de personnel qualifié. Cette filière accueille peut-être moins de candidates, mais elle est aussi confrontée à un problème de concurrence. Châtenay-Malabry est proche de Paris. Or, la capitale dispose d'un statut spécial pour les auxiliaires et les EJE leur permettant d'être mieux rémunérées. En outre, de plus en plus d'auxiliaires exercent en régime hospitalier où elles sont, là aussi, mieux rémunérées que dans les collectivités territoriales. Enfin, au niveau des collectivités locales, beaucoup d'auxiliaires n'ayant pas de place à Paris ou dans les hôpitaux, préfèrent retourner en province. A égalité de traitement entre la banlieue parisienne et d'autres villes de province, elles choisissent la province. Heureusement, cette situation a tendance à se réajuster. Depuis un an, nous avons la chance de revoir à nouveau de nombreuses auxiliaires sortir de l'école. J'espère que cette situation va perdurer. Même si tout métier est noble, je pense qu'auxiliaire ou EJE est un beau métier. Il est donc dommage que nous en manquions et que ce secteur manque d'étudiants. D'autant qu'il existe pour elles la possibilité de trouver du travail immédiatement à la sortie de leurs études. Au-delà du problème financier, il existe donc bien un problème de recrutement de personnel qualifié.

Enfin, nous désirons améliorer la qualité de vie de nos concitoyens. Avec mes colistiers, nous avons l'habitude de mettre en œuvre le projet électoral pour lequel nous avons été élus : il s'agit d'engagements pris vis-à-vis des Châtenaisiens. D'ici la fin du mandat, nous aurons donc 200 enfants supplémentaires accueillis en crèche. Nous en reparlerons lors de prochains conseils municipaux.

Je mets à présent ce rapport aux voix.

### ***ADOPTÉ A L'UNANIMITE***

#### **SPORTS**

##### **Bilan annuel d'activité de l'Association Sportive Voltaire de Châtenay-Malabry année 2008.** **Rapport présenté par Monsieur Michel CANAL, Adjoint au Maire**

Ce rapport concerne le bilan annuel d'activité de l'Association Sportive Voltaire de Châtenay-Malabry pour l'année 2008.

Lors de sa séance du 19 décembre 2002, le Conseil municipal a approuvé la convention d'objectifs et de moyens liant la ville et l'ASVCM. Dans le cadre de la réglementation, et en application de l'article 5 de ladite Convention, l'association doit rendre compte de l'utilisation des moyens financiers et matériels mis à disposition en présentant au Conseil municipal son rapport d'activité annuel.

Au titre de l'année 2008, l'ASVCM a bénéficié d'une subvention de 243 000 euros. Ce rapport est présenté pour information. Aussi, je vous demanderai de prendre acte de sa présentation au Conseil municipal, dont les grandes lignes sont présentées ci-après.

Le rapport moral et financier 2008 de l'association a été approuvé lors de l'Assemblée générale du 23 juin 2009.

L'ASVCM a compté 2 539 adhérents en 2008 au sein de ses 17 sections. Soit une stabilité de ses effectifs.

##### **Quelques faits marquants de la saison 2008, lesquels anticipent parfois un peu sur l'année 2009 du fait du décalage existant entre année sportive et année civile :**

Tout d'abord, nous noterons que l'année 2008 a été marquée par un changement important pour l'ASVCM puisque Pascal PERRON succède à Michel KOUNOWKI et assume depuis la présidence de l'association. De même, certaines sections ont connu un renouvellement à leur tête (Aventure pédestre, Boules lyonnaises, Kung-fu, Handball et Temps libre).

La Ville a permis à l'association de se développer sur le plan administratif. En effet, l'augmentation de la subvention accordée à l'ASVCM a permis l'arrivée d'un salarié à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2008.

Du point de vue sportif, on peut mettre en exergue les éléments suivants :

- L'accession au niveau national de la section tennis de table féminine ;
- La 19<sup>ème</sup> édition de la foulée hivernale qui a réuni près de 600 participants sur deux courses 5 km et 15 km ;

- Le traditionnel Grand Prix de pétanque de la Ville et du Conseil général qui a rassemblé 764 joueurs ;
- La 7<sup>ème</sup> édition du tournoi de judo destiné aux benjamins et minimes parrainées par Stéphanie Possamai, médaillée olympique (obtention de 6 nouvelles ceintures noires à Châtenay-Malabry) ;
- L'excellent parcours de l'équipe masculine de handball qui a, malheureusement, manqué l'accession en nationale 2 à l'issue d'un match de barrage très serré. Par ailleurs, l'école d'arbitrage a obtenu le sifflet d'or ;
- 30 grades ont été passés par les licenciés de la section d'Aïkido, dont trois nouveaux 1<sup>er</sup> dan ;
- cinq médaillés à la coupe du monde « Italie » pour l'ASVCM karaté ;
- Le point culminant de la saison de cyclotourisme a été le parcours « Levallois - Honfleur » sur 225 km. On notera l'organisation de la 19<sup>ème</sup> boucle châtenaisienne, le 27 septembre prochain ;
- La bonne saison des seniors A en football et la montée en 1<sup>ère</sup> division des – de 18ans qui se sont, par ailleurs, inclinés de justesse en coupe Gambardella contre une équipe située 4 divisions au-dessus ;
- L'arrivée de trois nouveaux animateurs et un cours supplémentaire le samedi matin à la Gymnastique volontaire ;
- Le dynamisme des activités « pleine nature » et gymnastique d'entretien à l'ASVCM temps-libre ;
- L'organisation de 5 ateliers à la section yoga ;
- L'accroissement du nombre d'adhérents à l'ASVCM natation et les bons résultats de Matthieu Jabbour ;
- Et enfin, les résultats satisfaisants des équipes de Volleyball ainsi qu'en colombophilie.

Du point de vue financier, les charges d'exploitation de l'exercice financier se portent à 724 479,03€ et les produits à 746 795,36 € soit un excédent de l'exercice comptable de 22 316,33 €.

Ce rapport est présenté pour information et je vous demande de prendre acte de cette présentation.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

En l'absence de demande d'intervention, nous prenons acte de ce rapport.

### ***LE CONSEIL PREND ACTE***

#### **SPORTS**

**Approbation de la convention avec le Conseil général des Hauts-de-Seine relative à l'opération « une Ville, un Sport, un Champion » au titre de l'année 2009.**

**Rapport présenté par Monsieur Michel CANAL, Adjoint au Maire**

Ce rapport concerne l'approbation de la convention avec le Conseil général des Hauts-de-Seine relative à l'opération « une Ville, un Sport, un Champion » au titre de l'année 2009.

Le Département des Hauts-de-Seine et la commune de Châtenay-Malabry ont choisi de privilégier la dimension éducative du sport dans le cadre de l'opération « une Ville, un Sport, un Champion ».

Ce concept a pour objectif de fidéliser les jeunes à une pratique sportive. Cette opération permet à la Ville de s'associer à un sport à forte valeur éducative, avec le parrainage d'un champion qui apporte une dimension d'exemplarité.

## Contenu de l'opération :

La Ville et le club de football de Châtenay-Malabry ont organisé et animé trois actions sportives dans le cadre de l'opération « une Ville, un Sport, un Champion ». Cette opération est parrainée par le joueur de football professionnel Habib BAMOGO qui a débuté à l'âge de six ans au club de football de Châtenay-Malabry et est actuellement attaquant au club de Nice depuis 2007.

### . Initiation au Football

Dans le cadre de l'Ecole municipale des Sports, tous les mercredis, des cycles d'initiation à la découverte du football ont été organisés en direction des enfants de 6 à 12 ans.

### . Organisation de stages

Pendant la période des congés scolaires, des stages d'initiation ont été organisés (enfants de plus de 12 ans).

### . Organisation d'un tournoi

Mise en place d'un tournoi de football féminin en mai 2009, d'un tournoi de futsal pendant les vacances de février 2009 et d'un tournoi Benjamins en mai 2009

Par lettre en date du 22 juillet 2009, le Conseil général nous a transmis la convention relative à cette opération et nous a notifié une subvention de 10 000 euros soit 27 % du budget prévisionnel qui s'élève à 37 400 euros. Les frais de cette opération ayant été supportés par l'ASVCM, la Ville reversera cette somme à l'association après l'adoption de la prochaine décision modificative au budget de l'exercice.

En conséquence, je vous demande d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à la signer.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

En l'absence d'intervention sur ce rapport, je le mets au vote.

***ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ***

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DES HAUTS-DE-BIÈVRE**

**Rapport annuel d'activité 2008 de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre.**

***Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire***

Il s'agit du rapport annuel d'activité de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre pour l'exercice 2008. Nous sommes donc en conformité avec le Code général des collectivités territoriales. Le président de l'établissement public de coopération nous a adressé le rapport concernant le territoire.

La Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Son président actuel est notre député-maire. Le territoire couvre aujourd'hui un bassin de vie de 178 000 habitants sur sept communes.

Ce rapport vous a été transmis de façon exhaustive. Ce soir, nous nous contenterons donc de rappeler les grandes dates de l'exercice 2008.

- **Janvier**

L'Agglomération adopte son dispositif d'aides financières aux particuliers en installant des équipements favorisant la protection de l'environnement et le développement durable. Nous avons également lancé l'étude de faisabilité relative à l'implantation du nouveau théâtre Firmin Gémier à Antony.

- **Février**

Nous avons créé la ZAC d'intérêt communautaire Haut-de-Wissous. L'Agglomération a aussi conventionné avec le SIAVB pour le réaménagement du ru des Godets à Antony et Verrières-le-Buisson.

- **Mars**

Suite aux élections municipales, les sept villes membres de l'agglomération ont désigné les nouveaux 53 conseillers communautaires.

- **Avril**

Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry et Conseiller communautaire est réélu Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre. L'Agglomération s'engage avec la Ville de Bourg-la-Reine pour lancer une étude d'aménagement sur le pôle transport de la gare de Bourg-la-Reine.

- **Mai**

Le 14 mai, le Président Georges SIFFREDI inaugure les nouveaux locaux de l'incubateur d'entreprises au sein de l'Ecole Centrale de Paris, même si celle-ci demeure située à Châtenay-Malabry.

- **Juin**

L'Agglomération déclare d'intérêt communautaire les bâtiments des conservatoires d'Antony et de Bourg-la-Reine - Sceaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

- **Juillet**

Nous lançons l'étude sur l'élaboration d'un schéma directeur des équipements aquatiques des Hauts-de-Bièvre. Nous en verrons les conséquences plus tard.

La ligne de bus Paladin 7 à Bourg-la-Reine est également optimisée. Un léger changement d'horaires a multiplié la fréquentation de cette ligne.

- **Septembre**

Les lignes Paladin 1 et 2 sont fortement développées pour mieux répondre aux attentes des usagers et en particulier des entreprises sur Antony et Wissous.

Le Pôle culturel de Châtenay-Malabry est officiellement inauguré le 26 septembre, même si il avait démarré le 1<sup>er</sup> avril.

- **Octobre**

Le 22 octobre, l'ensemble des conseillers municipaux des sept villes des Hauts-de-Bièvre sont réunis à Antony pour une présentation des actions de l'agglomération.

L'Agglomération a adopté son dispositif d'aide à l'accès social à la propriété.  
Le forum emploi de la MDEE s'est également tenu à Verrières-le-Buisson le 9 octobre.

- **Novembre**

Nous avons finalisé avec l'ensemble des parties prenantes les études préalables au futur échangeur sur l'A86 pour la desserte du parc d'activité NOVEOS au Plessis-Robinson. Je rappelle que NOVEOS est le nouveau nom de l'ex ZIPEC, devenue PAPC.

Les espaces verts de la ZAC communautaire du Haut-de-Wissous I sont réceptionnés.

- **Décembre**

Nous avons adopté le principe de la mise en place d'une délégation de service public unique à compter de 2010 pour gérer l'assainissement sur le territoire des Hauts-de-Bièvre.

Le 8 décembre, le dispositif Cyberbase au sein de la MDEE est inauguré. Il s'agit d'un accès à internet à la fois pour l'emploi, mais aussi pour se familiariser aux nouvelles technologies.

Le premier Comité Technique Paritaire de l'agglomération est installé le 16 décembre.

Enfin, je vous rappelle que la ville de Châtenay-Malabry a perçu :

- une attribution de compensation de 1 724 205,79 € ;
- une Dotation de Solidarité Communautaire de 341 848 €.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de la présentation de ce rapport. Pour l'information de Madame FRANCHET, en page 36, vous verrez toutes les informations concernant le dispositif P@ss à la Communauté d'agglomération.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Merci. Effectivement, Monsieur MARTINERIE a beaucoup condensé le rapport d'activités : non seulement parce que vous l'avez reçu de façon très détaillée, mais aussi parce que nous avons récemment tenu une réunion de présentation pour l'ensemble des élus des conseils municipaux des Hauts-de-Bièvre. Il s'agissait donc de ne pas alourdir ce Conseil municipal.

Avez-vous des demandes d'interventions sur ce rapport ? Oui, Madame FRANCHET, Madame GUTGLAS puis Madame CANET. Pas d'autre demande d'intervention ? Je donne donc la parole à Madame FRANCHET.

**Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :**

Comme nous pouvons le constater grâce au rapport annuel, la CAHB apporte de nombreux services aux habitants et en apportera de plus en plus. A ce titre, les transports urbains par le Paladin se développent chaque année afin de mieux répondre aux attentes des usagers. Pour Châtenay, la mobilité par le développement des réseaux de transports en commun est à poursuivre selon le diagnostic partagé de l'Agenda 21 local. Ce sujet est important pour les habitants.

Nous connaissons le coût important représenté pour la CAHB. Nous savons également que ce service n'est pas facturé aux usagers à la hauteur de son investissement. En conséquence, ne pourrions-nous pas envisager la gratuité de ce service pour l'ensemble des habitants de la CAHB ? Cette mesure permettrait ainsi de faire connaître la CAHB à un coût moindre que celui d'une campagne publicitaire tout en montrant aux habitants que l'Agglomération apporte un véritable service de proximité. Cette mesure permettrait encore de limiter l'usage de la voiture, de favoriser les déplacements des habitants entre les quartiers de la ville afin de faciliter la vie sociale et économique, d'élargir et d'augmenter le nombre d'usagers.

**Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :**

Le rapport retraçant l'activité de la Communauté d'agglomération est intéressant. Mais il ne parle pas des perspectives financières, et notamment de la réforme de la taxe professionnelle. Il s'agit pourtant de l'impôt de base des Communautés d'agglomération : il serait donc intéressant de bénéficier d'une projection de cette réforme sur notre territoire. Les députés socialistes se sont opposés à cette réforme touchant davantage encore les ménages et les services publics en général.

En ce qui concerne la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, ce rapport est surtout un inventaire des actions menées plutôt qu'un projet de territoire. Le dynamisme économique est composé d'outils afin de mesurer le nombre et les secteurs d'activité. Cela passe par la mise en place d'un observatoire économique du nombre d'actifs, du nombre d'emplois, par les études sur des zones d'activités existantes, et les mutations à venir afin de mieux préparer l'avenir. Ce dynamisme passe aussi par la définition des pôles d'excellence et l'identification des zones à aider sur le territoire.

Toujours au sujet de l'activité économique, j'ai observé peu d'analyses sur le taux de chômage. Celui-ci connaît pourtant une augmentation. Et la crise économique touchant de nombreux secteurs n'est pourtant pas mentionnée dans ce rapport. En ce qui concerne l'université et les étudiants, notre territoire accueille de grands établissements de l'enseignement supérieur. Grâce à la recherche, et notamment l'école Centrale, nous pouvons bénéficier d'entreprises innovantes. Mais que restera-t-il avec le départ de ces établissements ? Certes, le regroupement de certains établissements est souhaité par l'Etat, mais il n'existe pas que les pôles d'excellence : il est nécessaire de conserver et même d'accueillir d'autres établissements afin que notre territoire reste dynamique. Les jeunes représentent ainsi une chance pour l'animation et le dynamisme d'un territoire. La mixité des activités crée des synergies : notre territoire ne doit pas être simplement composé de résidences de standing et de bureaux.

En ce qui concerne la culture, un effort financier important y est consacré. Mais à mon avis, une complémentarité entre les différentes salles doit être recherchée pour une meilleure mutualisation des moyens. Il est aussi nécessaire de trouver un équilibre entre la proximité gérée par la commune et la mise en réseau relevant de la compétence intercommunale.

Au sujet des transports, je ne reviendrai pas sur le projet de tram : il modifiera d'une façon durable l'urbanisme de Châtenay. Nous soutenons ce projet rendu possible uniquement par l'aide de la Région. Monsieur HUCHON est favorable à ce projet, et son fonctionnement sera possible grâce aux finances du Conseil régional. Pourquoi ne pas avoir construit auparavant des transports tels que le tram qui rencontre un grand succès à Paris ? La gauche a mis en avant ce transport, désormais réclamé par tous. En revanche, je m'interroge sur le Paladin : ce transport est souvent vide ou très peu fréquenté. Au regard des difficultés des finances publiques, nous nous interrogeons sur la gestion de ce transport : est-il adapté à la demande ? Enfin, au sujet de la mobilité, pourquoi ne pas réaliser des PDE ? C'est-à-dire des plans de déplacements des entreprises par zones d'activité.

Concernant le développement durable, l'effort financier pour améliorer les réseaux d'assainissement et la collecte des déchets va dans le bon sens. Mais nous pouvons réaliser davantage dans ce domaine. En matière d'habitat, nous pouvons par exemple aider et imposer des bâtiments basse consommation sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre.

En conclusion, dans l'avenir, les communautés d'agglomération prendront encore plus d'importance. Il est donc nécessaire que les lois de décentralisation soient complétées par une meilleure représentation démocratique des citoyens et une autonomie financière car les lois en discussion ne favorisent pas l'autonomie. Les modifications institutionnelles semblent mettre en

place des mécanismes complexes ayant pour seul objectif de réduire la représentativité de la gauche dans les territoires.

**Madame Michèle CANET, Conseillère municipale, Conseillère générale :**

Comme vous l'avez rappelé, nous avons eu jeudi dernier une réunion portant sur l'année 2008, à la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre. Vous nous avez alors présenté le même rapport. Sans dresser à nouveau l'historique connu de chacun, je souhaite revenir sur le dossier du RUA. Je souhaite revenir sur certains de vos propos tenus jeudi soir au travers de quelques questions.

Vous avez notamment affirmé que vous recevriez aujourd'hui le comité de suivi, que le bâtiment A serait réhabilité, etc. Pouvez-vous confirmer vos propos de jeudi soir, et le détailler ? Pouvez-vous également nous préciser les conclusions de la réunion tenue aujourd'hui et à laquelle seuls certains acteurs étaient invités ? En outre, Monsieur ROY-CHEVALIER, vice-président, a demandé de surseoir à la décision de démolition : il vous a demandé de réunir une vaste table ronde composée de tous les acteurs sans exception. Que comptez-vous faire sur cette proposition ?

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Monsieur MARTINERIE désirait répondre sur un ou deux points. Je lui cède donc la parole.

**Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :**

Je souhaite d'abord répondre à Madame FRANCHET au sujet de la gratuité du Paladin. Je représente la Communauté d'agglomération au GART, l'association regroupant toutes les collectivités organisant des transports. Je suis désormais membre du conseil d'administration de cette association et nous avons évoqué ce sujet dans le cadre de la semaine de la mobilité durable programmée la semaine passée. Le consensus est total, de Jean-Claude GAYSSOT, l'ancien ministre, à François GOULARD, pour rejeter l'idée de la gratuité des transports. Cette gratuité irait à l'encontre du bien public. D'ailleurs, la Région n'y est pas favorable non plus.

Madame GUTGLAS a également évoqué un Paladin pratiquement vide. Or, nous avons désormais pratiquement deux millions de voyages par an. Nous sommes en permanence à l'écoute du réseau afin d'améliorer les fréquences et les moyens mis à la disposition des usagers.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Sur la gratuité des transports, Monsieur MARTINERIE vient de vous répondre en évoquant le GART, la Région, le STIF... J'ajoute néanmoins que cette demande de gratuité va à l'opposé de ce que préconise le groupe de Madame GUTGLAS puisque celle-ci vient de déplorer un coût, qu'elle estime trop important pour l'intercommunalité. En instaurant la gratuité sur le réseau du Paladin, le coût supporté par les Hauts-de-Bièvre serait donc encore plus important. D'autant que nous ne bénéficierions plus, dans ce cas, des reversements du STIF et des financements de la Région. Ces deux positions sont complètement incohérentes.

Sur le fond, j'ai cependant relevé des évolutions notables : le Paladin n'est plus l'objet des mêmes critiques que par le passé. Effectivement, nous avons dû corriger certains aspects. Lorsque vous lancez un nouvel équipement ou un nouveau service à la population, et même si une concertation a été menée au préalable, de telles corrections sont inévitables. Il est également nécessaire de laisser le temps à la population de s'adapter et d'en prendre l'habitude. Même s'ils ne figurent pas dans le rapport, nous disposons de comptages très précis menés par le STIF. Ces comptages démontrent une évolution très importante en 2009 par rapport aux années précédentes ; en particulier sur la ligne n°4 à Châtenay-Malabry. Cette ligne est empruntée en grande partie par les habitants de la

Cité-Jardins et nous pouvons nous en réjouir. Les chiffres sont communiqués aux élus siégeant à l'intercommunalité, mais nous les tenons également à votre disposition puisqu'ils sont publics. Nous n'avons rien à cacher à ce sujet. Au contraire, nous sommes fiers d'avoir mis en place ces transports desservant en particulier les quartiers sensibles et pas uniquement des quartiers de bureaux. Si cette desserte de la Cité-Jardins de la Butte rouge avait été créée par nos prédécesseurs, beaucoup d'ouvriers n'auraient pas eu à effectuer le chemin à pied à 6 heures du matin et dans le froid, pendant de nombreuses années, afin de rejoindre le RER de la Croix-de-Berny.

Au sujet de la réforme de la taxe professionnelle, vous avez mentionné l'opposition des élus socialistes. Mais dans le même temps, vous nous demandez si les Hauts-de-Bièvre ont réalisé des projections : il est difficile d'effectuer des projections à partir d'un texte non voté. Or, ce texte n'a pas encore été l'objet de discussions au Parlement. D'ailleurs, il n'est même pas encore passé en Conseil des ministres. Il est donc difficile de réaliser des projections sans savoir sur quoi elles vont reposer. Par contre, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, je suis attaché à l'autonomie financière des collectivités territoriales. J'adhérerai donc à toute mesure favorisant une meilleure autonomie de nos collectivités. Je rappelle simplement que lorsque le Gouvernement Jospin a annulé la part salariale de la TP, il l'a compensée par une dotation de l'Etat : cette mesure ne favorisait pas une autonomie financière des collectivités locales puisqu'il s'agissait d'une compensation de l'Etat qui, par nature, ne connaissait pas d'évolution dynamique. Nous verrons ce que sera cette réforme de la taxe professionnelle. Selon le texte voté, et si son application intervient dès 2010, les intercommunalités disposeront de peu de temps pour boucler leurs budgets 2010. Hormis quelques dotations et subventions, notre Communauté d'agglomération n'a que la taxe professionnelle pour ressource à l'inverse d'autres communautés d'agglomérations ayant déjà voté des taxes dites additionnelles sur les impôts locaux des ménages. Pour le moment, nous n'avons pas de taxes additionnelles, nous n'avons qu'une taxe professionnelle unique, mais lorsque nous aurons connaissance des textes définitifs, nous devons alors nous adapter aux conséquences de cette réforme.

Concernant l'activité économique, il me semble que les Hauts-de-Bièvre sont très actifs en la matière. Nous menons des restructurations de zones industrielles existantes et désuètes : au Plessis-Robinson ou à Antony, nous avons ainsi des zones industrielles des années 70 avec énormément d'entrepôts. Ces zones évoluent en zones d'activités bureaux. En témoigne le Plessis-Robinson où des entrepôts vétustes ont été remplacés par les bureaux de Renault (ce qui représente près de 5 000 emplois) et de MBDA (également près de 5 000 emplois). Au niveau du développement économique, la Communauté d'agglomération ne reste pas inerte non plus. La ville de Wissous vient ainsi de nous confier l'élaboration de la zone d'activités Wissous II, représentant environ 150 000 m<sup>2</sup> de SHON. Cette zone a été transférée aux Hauts-de-Bièvre. Mais il ne suffit pas d'avoir uniquement des locaux, nous devons aussi essayer d'attirer des entreprises. Pour cette raison, il est nécessaire de bénéficier de bonnes dessertes en matière de transports en commun et pas seulement en métro ou en RER. Or, le Paladin permet aussi de desservir ces zones industrielles. Sans lui, depuis la gare RER d'Antony jusqu'à la zone d'activité de Wissous, les employés n'auraient aucun transport. Pour inciter les entreprises à venir s'implanter sur nos territoires, nous participerons également au salon du SIMI programmé en décembre : les Hauts-de-Bièvre, en accord avec les villes, disposeront d'un stand de 30m<sup>2</sup> afin de faire découvrir le territoire et d'inciter les entreprises à venir s'y installer.

Vous avez également évoqué l'éventuel départ de l'école Centrale et de la faculté de pharmacie, en souhaitant leur remplacement par de nouveaux pôles d'excellence. Mais vous ne pouvez pas vouloir une chose et son contraire. Il existe déjà un grand pôle d'excellence regroupant plusieurs établissements et l'université de Paris XI sur le Plateau de Saclay dans une logique de cloister. L'école Centrale et la faculté de pharmacie sont donc directement concernées. Pour autant, dans le cadre de la vallée scientifique de la Bièvre, nous parlons de développer la biotechnologie afin de bénéficier d'un tissu industriel travaillant en synergie avec la recherche. Dans son discours, le

Président de la République y a fait référence, mais nous y reviendrons au moment d'évoquer votre vœu.

Madame GUTGLAS, vous avez également mis en garde contre une ville composée de résidences et de bureaux. Pour ma part, j'aimerais qu'il y ait davantage de bureaux et d'activités à Châtenay-Malabry. Une ville repose sur un équilibre. Châtenay-Malabry se doit d'être à la fois résidentielle, tout en promouvant l'activité économique pour disposer de ressources suffisantes à un bon niveau de services publics et amener de la vie en journée. Même si les communes ne perçoivent pas la TP, elles perçoivent la taxe foncière. Or, concernant la taxe foncière, un mètre carré de bureaux rapporte le double d'un mètre carré de logements sans pour autant apporter les mêmes charges en terme de besoins en services publics (comme par exemple les crèches, etc.) Dans certains cas d'ailleurs, pour les entreprises les plus importantes –comme Renault-, elles peuvent créer elles-mêmes des crèches ou d'autres services. En effet, bénéficiant d'aides incitatives, de plus en plus d'entreprises mettent en œuvre cette solution.

Au sujet de la culture, vous avez souligné l'effort financier important de la Communauté d'agglomération. Je vous en remercie. Vous êtes sans doute désormais très fière de bénéficier du Pôle culturel, grâce à ces efforts financiers. En une semaine de campagne d'abonnements, nous avons enregistré 2 700 abonnements, contre 1 500 l'an passé en quinze jours. La mise en réseau des programmes est également prévue : lorsque nous observons les programmes des différents théâtres, nous pouvons déjà voir qu'ils sont complémentaires. Ne serait-ce qu'à travers leur vocation. La Scène nationale des Géméaux doit ainsi remplir certaines obligations en fonction d'un cahier des charges (puisqu'elle a une convention signée avec l'Etat afin de bénéficier de subventions importantes) à la différence du théâtre Firmin Gémier – La Piscine. Cette différence entraîne donc une diversité dans la programmation. Je m'étais engagé pour une programmation éclectique du Pôle culturel afin de toucher tous les publics et le plus grand nombre de nos habitants. En regardant la programmation prévue cette année –la programmation précédente n'était pas sur une année pleine-, vous pouvez voir qu'elle répond à cet impératif.

Concernant le tramway, vous déclarez y avoir été toujours favorable : il ne me semble pas avoir lu cela. Vous me reprochez également qu'il n'ait pas été réalisé plus tôt. Je vous rappelle votre position favorable au prolongement du Trans-Val-de-Marne en bus en site propre. De plus, c'est la Région qui gère les transports et non les communes, c'était donc normalement à elle qu'incombait la mise en œuvre de ce service. Selon moi, sans la volonté acharnée de la ville, de son maire et du Conseil général des Hauts-de-Seine pour porter ce projet, nous attendrions encore ce tramway. Le Département des Hauts-de-Seine apporte les deux tiers du financement du tramway alors que la Région n'apporte qu'un tiers du financement - bien que les transports entrent dans sa mission au regard de la décentralisation -. Et puisque ces sommes ont été votées en séance par le Conseil Général des Hauts-de-Seine, elles peuvent être vérifiées. Il est vrai que la Région apporte désormais un peu plus d'un tiers du financement depuis que le maire de Clamart a demandé un tronçon supplémentaire sur sa ville. Comme par hasard, la Région est depuis prête à financer - non plus le tiers comme sur le reste du parcours – mais 50% de ce tronçon supplémentaire. Pour le reste du trajet à travers les autres villes, la répartition est de deux tiers au Conseil général, un tiers au Conseil régional ; mais pour cette ville de gauche, la répartition est de 50/50. S'il s'agit là de la politique de la Région, effectivement on peut y voir un certain clientéliste qui favorise des amis politiques. J'espère que la population s'en rendra compte et changera de majorité dans quelques mois.

Vous avez également souhaité que l'on impose la construction de bâtiments basse consommation. Vous l'ignorez peut-être Madame GUTGLAS mais, si nous avons transféré des compétences à l'intercommunalité, l'urbanisme relève toujours des communes. Or, cette mesure ne peut être pratiquée qu'au travers des Plans Locaux d'Urbanisme ou des POS communaux. Nous avons lancé une première délibération sur l'élaboration prochaine d'un PLU et la ville de Châtenay-Malabry demeure attaché au développement durable. Si vous avez des idées à ce sujet, vous trouverez une

oreille attentive de ma part dans le cadre du futur PLU et des prescriptions pour les constructions nouvelles. D'ailleurs, nous appliquons déjà ces mesures pour les constructions publiques. Et puisque vous faites partie du jury concernant la création et la désignation des architectes pour le complexe sportif Léonard de Vinci, vous savez donc que nous avons retenu un cahier des charges et un projet répondant aux normes BBC. Ces normes ne sont pas encore obligatoires, nous avons cependant anticipé ce qui sera une obligation légale en 2011. Nous commençons donc par nous appliquer à nous-mêmes ces normes avant de les demander, un jour, aux autres.

En réponse à Madame CANET, je ne désire pas répéter mon propos de jeudi soir. Mais j'ai pour habitude de tenir mes engagements. J'avais annoncé au mois de juin, la création d'un comité de suivi concernant la RUA qui est composé des acteurs du logement étudiant sur notre intercommunalité : le CROUS, le rectorat, les associations et les syndicats d'étudiants siégeant au CROUS, le Conseil général (puisque'il a signé une convention avec l'Etat, s'engageant à construire 3 000 logements sur le département), et les Hauts-de-Bievre puisque nous sommes aujourd'hui propriétaires de la résidence universitaire d'Antony. Je précise que l'on parle souvent de la résidence d'Antony et peu de celle de Châtenay-Malabry, mais notre ville dispose aussi d'une résidence universitaire de plus de 600 chambres.

Ce comité s'est bien réuni ce matin : Monsieur le recteur était représenté par son secrétaire général, le CROUS était venu en nombre avec notamment, la directrice, son adjoint, la personne chargée de la résidence universitaire d'Antony (quatre personnes au total), le Conseil général (deux représentants), et l'Unef une des quatre organisations étudiantes siégeant au CROUS. Nous avons discuté durant plus de deux heures : l'échange s'est avéré fructueux même si tout le monde n'était pas d'accord sur tout. Effectivement, le Conseil communautaire du 9 octobre m'autorisera à déposer le permis de démolir du bâtiment C de la RUA. Cette mesure n'est pas prise au détriment des étudiants ni du nombre de logements existants. Dans le bâtiment C de 548 chambres, 150 n'étaient plus attribuées depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, au regard de l'état de vétusté et d'insécurité de ce bâtiment. Ce bâtiment logeait donc environ 400 étudiants, et il s'agit de trouver 400 logements de substitution pour cette rentrée. Ainsi, la résidence de Nanterre a fait objet d'une réhabilitation importante durant plus de deux ans, et a rouvert à la rentrée, soit 300 chambres de plus que l'an passé. Une nouvelle résidence universitaire de 150 chambres a également été livrée à Boulogne-Billancourt. Au total, nous avons donc 450 nouvelles places, pour 400 perdues seulement : nous ne pouvons donc pas parler de pertes de lits dans les Hauts-de-Seine. Parallèlement, nous allons lancer le 9 octobre, les études sur la totalité du bâtiment A. Il s'agira d'une rénovation lourde et non d'une simple remise aux normes de sécurité suivie d'un coup de pinceau. Dans ce bâtiment comme dans les autres, les chambres ont aujourd'hui une superficie de 8 à 9 m<sup>2</sup> ; nous serons amenés - comme dans les résidences neuves -, à réaliser des chambres plus spacieuses. Le CROUS a cependant levé un problème ce matin : nous aurons peut-être du mal à arriver à 16 m<sup>2</sup> au regard de la configuration des bâtiments. Selon le CROUS et une pré étude ancienne, la superficie pourrait atteindre au mieux 15 m<sup>2</sup>. Il est néanmoins nécessaire d'atteindre les 16 m<sup>2</sup> ou d'obtenir une dérogation car la Région impose des superficies entre 16 et 18 m<sup>2</sup> pour financer les chambres étudiants.

*(Intervention hors micro de Mme CANET)*

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :**

Je ne mets pas en cause la Région... Madame, vous étiez aux côtés de manifestants pour dénoncer l'augmentation des loyers. Mais il est naturel que ces loyers augmentent puisque les surfaces vont doubler. Une chambre d'étudiant de 16 m<sup>2</sup> n'a rien de scandaleux et reste bien mieux que 9m<sup>2</sup> même si cela entraîne une augmentation de loyer. Le bien-être des étudiants n'est pas désiré uniquement par nous, mais aussi par la Région. En effet, celle-ci impose, elle-même, dans son règlement, des superficies pour les chambres comprises entre 16 m<sup>2</sup> et 18m<sup>2</sup>. De par ce règlement,

elle influe aussi sur le prix des loyers payés par les étudiants. Il semble logique qu'une chambre de 18 m<sup>2</sup> coûte plus cher qu'une chambre de 9 m<sup>2</sup>.

Les étudiants de l'Unef présents ce matin sont en revanche bien informés. En voulant aller plus loin, je rappelle que la Région ne finance même pas les réhabilitations puisqu'elle ne finance que du neuf et exceptionnellement la réhabilitation mais pour des montants très faibles au vu des coûts. Nous avons discuté longuement ce matin sur les problèmes de réhabilitation. Si nous souhaitons des loyers modérés, nous devons obtenir beaucoup de subventions. Or, la Région ne finance que du neuf. En conséquence, sans l'appui financier du Conseil général, nous ne pourrions même pas réhabiliter ces logements. Grâce aux protocoles que nous allons conclure avec le Conseil Général, nous aurons donc un financement Etat et un important financement du Département afin de conserver des loyers sociaux gérés par le CROUS.

Cette convention fera l'objet d'un vote au sein de la Communauté d'agglomération, au Conseil général ainsi qu'au conseil d'administration du CROUS. Elle fixe les objectifs de façon précise et les moyens mis en œuvre par les Hauts-de-Bievre, le Département et le CROUS. Il est donc nécessaire que ces trois institutions votent cette délibération en ce sens. Pour notre part, nous la soumettrons au vote dès le prochain conseil communautaire prévu le 9 octobre. Je ne sais pas quand a lieu la séance publique au Conseil général, mais par habitude, une séance est prévue en octobre. Quant au CROUS, il me semble qu'aucun conseil d'administration n'est prévu avant fin octobre ou début novembre.

Cette convention sera également accompagnée d'une carte afin de montrer la localisation des logements étudiants dont la construction est prévue sur le Département. Cette carte sera mise à jour régulièrement. Le but est de répondre aux besoins des étudiants. Dans le sud, y compris avec les étudiants de la faculté de pharmacie et ceux l'école Centrale, nous respectons les préconisations du rapport Anciaux, soit 10% de logements par rapport au nombre d'étudiants. En revanche, dans le centre et dans le nord du département, nous sommes très loin de ce ratio. Il demeure sur cette partie du territoire d'importants besoins. Nous travaillerons donc en collaboration avec le Département, le CROUS et un certain nombre de maires déjà engagés, afin de réaliser du logement étudiant dans leurs villes, près des lieux d'études mais aussi près des transports. Il est en effet important que ces logements profitent de cette proximité avec les transports. Lorsqu'un étudiant de Nanterre ou de Gennevilliers - où il existe très peu de logements étudiants - , est logé à la résidence universitaire d'Antony ou de Châtenay-Malabry, il a besoin d'environ 1h30 de transports pour se rendre à son université. Si nous lui construisons des logements neufs près de l'université et près des transports, l'étudiant préférera être logé au plus proche de son université.

En résumé, pour clore ma réponse à Madame CANET, cette réunion s'est effectivement tenue ce matin. L'Unef n'était certes pas d'accord sur tout, mais nous avons néanmoins un accord entre les Hauts-de-Bievre, le Conseil général et le CROUS. Les étudiants étaient également agréablement surpris, car ils ne croyaient pas vraiment à la mise en place de ce comité de suivi. Et même s'ils n'étaient pas d'accord sur tout, ils se sont déclarés surpris de la clarté et de la précision apportée par cette convention. Naturellement, de nombreuses réunions interviendront encore pour les réhabilitations ; la réunion de ce matin n'était donc que la première du genre.

Enfin, je reviendrai sur la proposition de table ronde évoquée précédemment par Madame CANET et émise par un vice-président de l'intercommunalité, le maire de Wissous en l'occurrence. Je ne suis pas là pour organiser des tables rondes avec tous ceux qui le souhaitent. Je vous ai signalé les personnes assistant à la réunion de ce matin. Il me semble que ces personnes sont les acteurs essentiels du logement étudiant. En revanche, il ne me semble pas que le maire de Wissous ait davantage de compétences sur le sujet que les participants à la réunion. Mais puisque cette convention fera l'objet de délibérations au Conseil communautaire, il pourra s'exprimer à ce moment là. Nous n'allons pas réunir toutes les semaines plusieurs dizaines de personnes : nous

travaillons plus efficacement avec les personnes connaissant leurs dossiers, et qui sont concernées au premier chef par le sujet.

Nous avons pris acte, amplement, de ce rapport d'activité. Nous serons amenés à évoquer le logement étudiant de nouveau, avec le rapport de l'année prochaine.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE**

### **COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DES HAUTS-DE-BIÈVRE**

**Approbation de la prise de la compétence facultative « Activités d'enseignement de la natation sur le territoire des communes d'Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson, Sceaux, Verrières-le-Buisson et Wissous. Activités de surveillance et d'animation au sein des équipements sportifs d'intérêt communautaire ».**

**Rapport présenté par Monsieur Michel CANAL, Adjoint au Maire**

Le territoire des Hauts-de-Bièvre dispose de cinq piscines. Celles-ci sont gérées :

- soit par les communes où elles sont situées (Antony – Le Plessis-Robinson) ;
- soit par les communes où elle est située mais avec une participation d'une autre commune (piscine des Blagis Sceaux /Bourg-la-Reine) ;
- soit par un syndicat intercommunal (piscine de la Grenouillère à Antony).

Afin d'envisager la valeur ajoutée d'un transfert à la Communauté d'agglomération de tout ou partie de ces équipements, une étude a été menée en 2008 par les Hauts-de-Bièvre avec l'aide du cabinet ISC, spécialiste national de l'activité sportive dans le domaine aquatique.

Après analyse, il apparaît que les principaux éléments de valeur ajoutée sont :

- l'optimisation de la gestion administrative et technique des moyens des piscines (maîtres nageurs...) ;
- le développement et l'amélioration de l'offre en terme d'enseignement de la natation pour les scolaires et de surfaces de plans d'eau proposés au grand public et aux clubs ;
- l'organisation de complémentarités fonctionnelles entre les piscines ;
- une approche renforcée en terme de développement durable dans l'exploitation des bâtiments concernés.

### **Les conditions de la déclaration d'intérêt communautaire de l'enseignement de la natation :**

- la préservation d'un lien fort entre la piscine et sa commune de rattachement ;
- le maintien de la territorialité de l'accès à chaque école (les élèves s'inscrivent de façon prioritaire dans leur commune de résidence).

En ce qui concerne la tarification, les tarifs actuellement appliqués seront dans un premier temps maintenus, en l'attente d'une harmonisation.

Néanmoins, il est envisagé, à l'image ce de qui a été mis en place pour les conservatoires de musique, qu'en cas d'inscription d'un habitant hors de sa commune de résidence dans une piscine communautaire, celui-ci bénéficie du tarif communal et non extérieur si sa commune de résidence a déclaré d'intérêt communautaire cette compétence.

### **Modalités de transfert**

Ce transfert sera effectif dès modification des statuts de la Communauté d'agglomération, soit à une date prévisionnelle fixée au 1er janvier 2010.

Le Conseil communautaire a approuvé lors de sa séance du 13 février 2009 à l'unanimité cette prise de compétence facultative pour les communes d'Antony, Châtenay-Malabry, Bourg-la-Reine, Sceaux, Verrières-le-Buisson, Wissous.

Par ailleurs, lors de sa séance du 26 juin 2009, le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité l'extension de cette compétence à la Commune du Plessis-Robinson.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- la prise de la compétence facultative par la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre « Activités d'enseignement de la natation sur le territoire des communes d'Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Sceaux, Verrières-le-Buisson et Wissous. Activités de surveillance et d'animation au sein des équipements sportifs d'intérêt communautaire »

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Madame DELAUNE.

**Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :**

Je souhaite simplement savoir s'il existe un projet d'unification des tarifs entre les différentes villes pour les équipements nautiques.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Oui, Monsieur CANAL vient de le dire à l'instant. J'ai vu que vous étiez un peu perdue : peut-être ai-je été trop long dans ma réponse sur la RUA ? Mais Madame CANET désirait des explications, et je n'ai rien à cacher.

L'unification des tarifs est donc prévue mais, selon les équipements, cette unification peut s'opérer plus ou moins vite. Par exemple, pour les conservatoires cela demandera davantage de temps que les piscines en raison des questions de quotients ou de tarifs dégressifs différents selon les villes. L'unification est très complexe, nous avons commencé à y travailler, mais nous ne parviendrons pas à leur uniformisation avant l'an prochain, dans le meilleur des cas.

En l'absence d'autres questions, je mets ce rapport aux voix.

***ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ***

### **COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DES HAUTS-DE-BIÈVRE**

**Approbation de l'extension de la compétence facultative « Activité de l'enseignement dans le domaine de la musique, de la danse et de l'art dramatique sur les communes d'Antony, de Bourg-la-Reine, de Châtenay-Malabry, de Sceaux, de Verrières-le-Buisson et Wissous » à la commune du Plessis-Robinson.**

***Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire***

À la suite d'une étude menée en 2006 en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre a, par délibération du 13 décembre 2006, modifié ses statuts pour y intégrer la compétence « Activité de l'enseignement de musique, de la danse et de l'art dramatique sur les communes de Châtenay-Malabry, Verrières-

le-Buisson et Wissous - Soutien aux activités artistiques et aux projets culturels dans le domaine théâtral au sein des équipements déclarés d'intérêt communautaire » avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> juin 2007.

Le Conseil municipal, quant à lui, a délibéré favorablement sur le transfert des conservatoires municipaux de Châtenay-Malabry, Wissous et Verrières-le-Buisson à la Communauté d'agglomération en sa séance du 8 février 2007.

Par délibération en date du 25 septembre 2008 le Conseil municipal a approuvé l'extension de cette compétence aux communes d'Antony, de Bourg-la-Reine et de Sceaux.

Enfin, la commune du Plessis-Robinson a souhaité transférer cette compétence et le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité cette extension de compétence facultative lors de sa séance du 26 juin 2009.

Aujourd'hui, en accord avec la ville du Plessis-Robinson, il est envisagé le transfert à l'agglomération de l'activité d'enseignement musical sur cette ville.

### **La Maison de la musique et de la danse du Plessis-Robinson**

Cette école dispose du statut de conservatoire à rayonnement intercommunal (CRI). Elle accueille environ 1200 élèves.

Ce transfert complémentaire permettra de renforcer la valeur ajoutée du passage à une gestion intercommunale, à savoir :

- l'optimisation de la gestion administrative et technique des moyens des écoles (personnel notamment) ;
- le développement et l'amélioration de l'offre d'enseignement (maintien sur le territoire des Hauts-de-Bievre des disciplines peu représentées, développement des projets des enseignants, organisation d'orchestre et de concerts en commun...);
- le renforcement du rayonnement des écoles dans le cadre des partenariats à élaborer avec l'Etat, les départements et la région.

### **Les conditions du transfert**

La déclaration d'intérêt communautaire du conservatoire du Plessis-Robinson se fera selon les mêmes conditions qui avaient présidé aux transferts de ceux d'Antony, Bourg-la-Reine/Sceaux, Châtenay-Malabry, Verrières-le-Buisson et Wissous, à savoir :

- la préservation d'un lien fort de l'école avec sa commune de rattachement ;
- le maintien de la mise à disposition de la commune des équipements transférés pour les activités culturelles municipales dans le cadre d'une convention ;
- l'association directe des élus municipaux référents au suivi de la gestion de l'école : mise en place (ou maintien s'il existe) d'un conseil d'établissement ;
- le maintien de la territorialité de l'accès à chaque école (les élèves s'inscrivent toujours dans le conservatoire de leur commune sauf dérogation pour un enseignement non représenté. Les enseignements de 1<sup>er</sup> cycle sont représentés dans toutes les communes).

Pour ce qui concerne la tarification, les différentes modalités de tarification actuellement appliquées seront pour l'instant maintenues. Néanmoins, il est prévu qu'en cas d'inscription d'un élève dans une école hors de sa commune de résidence, celui-ci bénéficie du tarif communal et non du tarif extérieur, si le conservatoire de sa commune de résidence a été déclaré d'intérêt communautaire, à l'image de ce qui a déjà été mis en place lors du transfert des conservatoires d'Antony, Bourg-la-Reine/Sceaux, Châtenay-Malabry, Verrières-le-Buisson et Wissous.

### **Modalités du transfert**

L'extension de la compétence sera effective après modification des statuts de la Communauté d'agglomération. Il sera demandé aux préfets de fixer cette date d'effectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Il impliquera le transfert des activités d'enseignement et par là même du personnel communal concerné.

Je vous propose d'émettre un avis favorable à l'extension de cette compétence.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Merci, y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Madame FRANCHET.

**Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :**

Le transfert des activités du Plessis-Robinson à la Communauté d'agglomération demeure une grande satisfaction. Je regrette cependant que le conservatoire ne soit pas également transféré. De plus, dans le cadre de la rationalisation des activités, pouvez-vous dire si à Châtenay-Malabry, toutes les activités proposées avant le transfert à la Communauté d'agglomération sont maintenues ?

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

D'abord, le plus intéressant est de voir l'activité transférée si nous voulons un travail en commun et des complémentarités. L'activité est donc plus importante que le bâti. Surtout si celui-ci est en mauvais état et exige des travaux. Ce n'est cependant pas le cas du Plessis, puisque son conservatoire est neuf.

Vous dites votre satisfaction, mais il y a quelques années, ici ou à l'intercommunalité, lorsque nous avons commencé avec trois conservatoires, l'opposition avait vivement critiqué ces transferts. J'avais alors déclaré la nécessité de jouer les précurseurs. Deux ans plus tard, les sept villes de l'agglomération ont transféré à leur tour leurs conservatoires. Nous avons donc eu raison de commencer à trois car, sinon, il n'existerait peut-être aucune coopération aujourd'hui.

A ma connaissance, les activités enseignées à Châtenay-Malabry sont demeurées les mêmes que par le passé. Nous bénéficions même de davantage d'activités car, de mémoire, deux nouvelles ont été créées. Cela figurait d'ailleurs dans le rapport d'activités de la Communauté d'agglomération pour l'année 2008. Il s'agit des cours de danse contemporaine et de musique assistée par ordinateur. Dans le même temps, le nombre d'élèves augmente. En effet, les nouveaux bâtiments permettent d'accueillir davantage de publics. Cependant, à la demande du directeur, nous avons souhaité aller progressivement afin de ne pas briser les équilibres avec un apport soudain de 200 ou 300 élèves supplémentaires. Nous sommes aujourd'hui à 765 élèves contre moins de 700 l'an passé. En résumé, il n'existe aucune baisse : au contraire, la capacité augmente ainsi que la variété des activités proposées.

En l'absence d'autres observations, je mets ce rapport aux voix.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

### **VIE ECONOMIQUE**

**Rapport d'exploitation annuel 2008 des marchés d'approvisionnement.**

**Rapport présenté par Madame Taousse GUILLARD, Conseillère Municipale Déléguée**

Il s'agit du rapport d'exploitation annuel 2008 des marchés d'approvisionnement.

Selon la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, la Commission Consultative des Usagers des Services Publics Locaux, instituée par délibération du 17 avril 2008 a pris acte du rapport d'activité du concessionnaire des marchés forains, la société GERAUD et Associés. Cette commission ainsi que la Commission Consultative des marchés forains instituée par délibération du 17 avril 2008, ont vérifié et contrôlé les conditions techniques et financières de l'exploitation, par le délégataire, des marchés d'approvisionnement communaux.

Dès lors, le Conseil municipal est amené à prendre acte également du compte rendu annuel comprenant un compte rendu technique ainsi qu'un compte rendu financier.

En 2008, aucune modification des périmètres n'est à signaler. La préparation du futur site du marché du centre ville entraînera une adaptation de son périmètre.

Le délégataire a procédé au calcul de l'actualisation tarifaire, selon les indices de la formule contractuelle représentative des charges du service, pour une application proposée à la ville à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 après délibération du Conseil municipal du 20 décembre 2007. Les remises tarifaires (environ 30% pour le marché du centre et 7 à 10% pour l'Esplanade) accordées par le délégataire afin de favoriser la relance des sites, ont été maintenues.

L'exploitation des marchés est assurée par une équipe composée d'un régisseur et d'un manutentionnaire encadré par un responsable régional. Pour l'année 2008, le nombre d'abonnés sur les marchés était de :

- 1 pour le marché de l'Esplanade ;
- 10 pour le marché du Centre.

Concernant l'évolution générale des ouvrages et des matériels exploités, aucun programme de travaux importants n'est intervenu en 2008, hormis les interventions d'entretien courant effectuées.

Différentes interventions ont été réalisées en 2008 auprès des commerçants ne respectant pas les dispositions réglementaires. Ainsi, un avertissement a été adressé à un commerçant qui entreposait son matériel à proximité du marché.

Au niveau des animations, les quatre projets présentés ont été maintenus avec la Fête des Mères, la rentrée de septembre, la Fête du Beaujolais et Noël.

Il vous est demandé de prendre acte du rapport d'activités 2008 de la délégation de l'exploitation par la société GERAUD et Associés des marchés d'approvisionnement.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Merci. Avez-vous des demandes d'intervention sur ce rapport ? Oui, Madame DELAUNE, Madame GUTGLAS et Madame FRANCHET.

**Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :**

Lors d'un précédent Conseil municipal, vous avez évoqué le lancement d'une étude sur les marchés afin de trouver des solutions quant à leur attractivité ; en particulier pour le marché du centre. L'étude devait notamment porter sur le maintien ou non, du vendredi comme jour de marché, et son possible déplacement au samedi. Je désire savoir si vous disposez des résultats de l'étude.

**Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :**

Le marché du centre vient de changer de place dans des conditions difficiles. La concertation, sommaire, a eu lieu tardivement et les solutions techniques mises en place ne sont pas totalement

satisfaisantes : les allées sont étroites pour les usagers, il existe peu d'emplacements pour les commerçants, la circulation des livraisons est difficile. Nous regrettons de voir seulement onze commerçants désormais alors qu'au Plessis-Robinson et à Antony, nous en recensons plus de cent par marché.

Le marché est un lieu de rencontre et de convivialité pour les habitants. En tant que maire, vous pouvez aider au développement de cette activité pour le plaisir de tous. Pourquoi ne pas organiser en fonction de l'étude, des journées spéciales de lancement et augmenter les emplacements afin que ce marché soit bien plus attractif ?

**Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :**

Nous nous étonnons du coût de la prestation de la société GERAUD pour l'année 2008 alors que le nombre d'abonnés demeure assez faible : un pour le marché de l'Esplanade, dix pour le marché du centre. Devons-nous poursuivre ce contrat dans les mêmes conditions financières en 2010 ?

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :**

Je vais d'abord répondre à la dernière question. Cette délégation ne nous coûte rien. Le délégataire a des charges (le régisseur, les personnes chargées de dresser les étals...) et si, en face, les recettes sont insuffisantes, le déficit est porté par le délégataire et non par la Ville. Je ne vois donc pas l'utilité de réviser le contrat : si nous le revoyons, le délégataire risque de nous réclamer davantage d'argent puisqu'il n'est pas à l'équilibre. Dans ces conditions, il est préférable de ne pas réviser le contrat. A moins que vous ne désiriez accorder des cadeaux aux entreprises privées.

Au sujet de l'étude évoquée par Madame DELAUNE, nous nous sommes peut-être mal compris. En réalité, nous privilégions la concertation avec les commerçants. Ces marchands sont déjà peu nombreux : si nous décidons en fonction d'une étude de changer les jours, les commerçants actuels ne seront peut-être pas libres cet autre jour. L'objectif des commerçants non sédentaires n'est pas de venir seulement à Châtenay-Malabry deux fois par semaine : ils font d'autres marchés les autres jours de la semaine. Déplacer le jour de marché impliquerait pour eux des changements.

Je suis passé sur le marché vendredi. Et à l'inverse du propos de Madame GUTGLAS, la réunion s'est très bien déroulée : un seul commerçant s'est plaint. Peut-être connaissez-vous bien ce commerçant ? Les autres commerçants se sont montrés très satisfaits de même que les populations rencontrées. Comme vous, j'ai jugé l'allée centrale un peu étroite. Mais les commerçants m'ont répondu que cela favorisait la convivialité pour démarrer. En même temps, la population rencontrée sur le marché ne s'en plaignait pas. Ces commerçants m'ont également confié leur souhait de voir un marché le dimanche matin. Mais, pour le moment, ils viennent juste de s'installer et il est nécessaire de travailler progressivement. Chat échaudé craint l'eau froide : j'ai déjà voulu changer un certain nombre de choses et vous m'en avez fait le reproche alors que nous avons donné un nouveau marché à l'Esplanade et de fermé répondant à toutes les normes. Nous n'allons pas recommencer. J'ai donc répondu aux commerçants que je n'étais pas convaincu du bien fondé d'un marché le dimanche matin, alors qu'il existe déjà de gros marchés le même jour à Antony et au Plessis. Peut-être pourrions-nous envisager le déménagement au samedi matin, où la concurrence se limite au marché de Sceaux ? Je suis ouvert à leurs propositions. A condition de ne pas nous retrouver avec seulement deux ou trois marchands : et, que tous ceux présents actuellement soient d'accord.

Plusieurs extensions sont aussi possibles. Ils ne sont que onze aujourd'hui, mais où ils étaient implantés auparavant, rue Jean Longuet, il était difficile d'en mettre un de plus. Je veux bien admettre des critiques, mais si vous trouviez un emplacement supplémentaire rue Jean Longuet ! Désormais, nous avons donc davantage de possibilités pour étendre le marché. Dans les prochaines semaines, j'espère ainsi voir de plus en plus de commerçants.

Je pense avoir répondu à vos questions. Nous prenons donc acte de ce rapport d'activité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
PREND ACTE**

**DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN**

**Bilan d'activités et comptes 2008 de l'association « Centre social Lamartine ».**

**Rapport présenté par Monsieur Jean Louis SICART, Adjoint au Maire**

Il s'agit du bilan d'activités et comptes 2008 de l'association « Centre social Lamartine ».

L'action sociale menée par la ville de Châtenay-Malabry est diverse. Le Conseil municipal a eu à en juger lors des divers rapports qui lui ont été présentés.

La signature d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale, en janvier 2007, a été d'ailleurs l'occasion d'en rappeler les principaux axes et de souligner le point fort du travail réalisé, à savoir une action multiforme, menée en transversalité et de façon consolidée.

C'est donc par la cohérence d'ensemble et la complémentarité des actions qu'il est possible d'appréhender la politique municipale. Les rapports d'activité communaux et des organismes associés (IDSU, Centre Social, CCAS) forment ainsi un tout.

Rappelons que la commission « Affaires Sociales et Solidarités – Seniors – Prévention et Education Sanitaires – Droits des Femmes – Prévention et Développement Social Urbain » a permis une présentation très détaillée, par les élus et les personnels de terrain, des actions menées.

En conclusion du bilan 2007, nous avons constaté que les projets s'étaient diversifiés, enrichis et que la participation aux différentes actions menées avait considérablement augmenté.

Le travail de réflexion en équipe a pu continuer, durant cette année 2008, et il a beaucoup évolué par un investissement plus accru des différents secteurs et le travail en inter secteurs.

Les activités du Centre social sont en constante progression et le Centre s'efforce d'améliorer l'offre d'animations auprès des usagers. Il y a eu 223 adhérents en 2008, contre 212 en 2007, auxquels il y a lieu d'ajouter les enfants reçus dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, pour qui l'inscription est obligatoire mais pas l'adhésion (ce service a toujours été gratuit), soit 11 inscrits.

D'année en année, nous observons une participation plus active et importante des habitants lors des fêtes de quartier tant sur l'implication des bénévoles que la présence des habitants : une vingtaine de bénévoles se mobilisent pour chaque manifestation.

Afin de satisfaire le plus grand nombre, de nouveaux créneaux horaires pour les ateliers ont été mis en place :

- le samedi pour les ateliers couture et cuisine ;
- le vendredi soir pour l'atelier gym tonique.

Ceci a continué à se développer en 2009. Nous rencontrons néanmoins un problème d'espace : tous les créneaux sont désormais occupés prouvant le développement de l'activité.

La perspective annoncée d'un nouveau centre social a beaucoup aidé, tant dans la projection de l'équipe en terme d'investissement et de projets que sur l'impact positif auprès du public que nous accueillons.

Depuis 2005, cela a permis d'insister sur le travail de transversalité des actions et l'équipe n'a cessé de se projeter dans cette direction.

Cette année plusieurs grandes animations ont été organisées dans cette dynamique :

- semaine de la femme ;
- semaine du jeu ;
- Fête de quartier du 21 juin ;
- Festivités de fin d'année ;
- Participation au Téléthon.

Des animations familles en plus grand nombre ont été mis en place ainsi que de nouvelles activités sur des horaires mieux adaptés.

Depuis septembre, l'atelier « gym tonique » reçoit un franc succès, les ateliers en soirée sont fortement fréquentés et les animations collectives familles sont fortement appréciées.

Cette année, un travail sur notre communication a été mené par le Centre Social et l'impact de celle-ci s'est fait ressentir au vu des fréquentations des publics.

Le travail en partenariat s'est poursuivi en se développant davantage encore. Ce travail a donné jour à de nouvelles activités avec :

- l'école Masaryk Maternelle : « atelier cuisine » animé par les femmes des ateliers ;
- Le programme de réussite éducative IDSU, avec les pauses café.

Ce travail de partenariat a également renforcé le projet des « séjours familiaux » avec la CVS, la CAF, La Passerelle (IDSU), le CDAFAL, le CCAS, l'ASE, la Croix rouge et le Secours Catholique, tant sur sa réflexion que sur les aides apportées aux familles.

L'année 2008 et les années qui vont suivre, ceci jusqu'à l'entrée dans la nouvelle structure, permettront d'anticiper et de bâtir avec les usagers, les membres du Conseil d'administration et l'équipe du Centre un lieu novateur et ambitieux pour l'ensemble des Châtenaisiens. L'année 2008 aura ainsi permis de poser les premières fondations et d'expérimenter de nouvelles activités.

Vous avez devant vous quelques chiffres pour illustrer l'activité de l'année. Ces chiffres se répartissent selon différents secteurs :

- Le secteur enfance jeunesse : avec un total de plus de 3 500 jours enfants ;
- Le secteur petite enfance avec la ludothèque, le prêt de jeux, les activités en direction des crèches et les assistantes maternelles pour l'espace jeux ;
- Le secteur adultes-familles avec différents types d'ateliers et les séjours ;
- Les animations collectives permettant de bénéficier notamment de l'agrément CAF.

Pour les animations collectives, un travail d'équipe est ainsi mené, dans l'objectif de fédérer tous les publics, avec des moments conviviaux qui se traduisent par des temps forts tout au long de l'année. Nous avons ainsi évoqué précédemment la Semaine de la femme, nous avons également les repas et fêtes de quartiers, les 250 participants au Téléthon ou la Semaine du jeu.

Ce bilan est présenté dans le rapport d'activité publié chaque année.

### **Rapport Financier 2008**

Le résultat comptable est en excédent de 16 520 euros que nous avons affecté au fonds associatif. Les produits se sont élevés à 573 601 euros contre 547 642 euros en 2007 et les charges à 557 081 euros contre 527 592 euros en 2007. Ces produits et ces charges correspondent à l'augmentation de l'activité du Centre.

Les produits sont composés à 95 % par des subventions, les autres ressources sont essentiellement les participations des usagers qui se sont élevées à 21 678 euros (dont 6 692 euros de prise en charge par différents organismes) contre 18 185 euros en 2007. La subvention de la commune s'est élevée à 418 200 euros contre 382 000 euros en 2007, soit une augmentation de 9,48%. Celle-ci représente 75% du total de nos produits. Nous avons également la subvention CAF, celle du CNASEA. Tous les chiffres figurent dans le rapport.

Quant aux charges, elles sont composées essentiellement à hauteur de 53,57 % par le coût salarial (salaires, taxes et charges) et 41,67% par les achats et services extérieurs. Les sommes de ces achats sont également détaillées dans le rapport.

Le coût salarial représente 298 410 euros contre 279 391 euros en 2007 soit une augmentation de 6,81%. Cette augmentation tient compte de l'augmentation des salaires mais aussi de l'activité.

Enfin, les dotations aux amortissements se sont élevées à 7 143 euros contre 8 008 euros en 2007.

Le rapport donne ensuite les charges par activité. Les charges de fonctionnement général se sont élevées à 309 510 euros contre 282 922 euros en 2007 soit une augmentation de 9,40%. Les charges directes de l'accueil enfance se sont élevées à 75 455 euros contre 91 205 euros en 2007 soit une diminution de 17,26%. Cette activité représente 13,55% des coûts directs de l'ensemble des activités. Toutes ces charges sont ainsi détaillées.

Au niveau de la situation financière et patrimoniale, compte tenu de l'excédent de 16 520 euros, les capitaux propres s'élèvent à 94 068 euros. Les immobilisations nettes (amortissements déduits) s'élèvent à 10 608 euros soit 5,18% du total du bilan. Au 31 décembre 2008, les dettes et provisions s'élèvent à 103 136 euros et les créances à 93 182 euros dont 92 286 euros de subventions à recevoir. Puisqu'il s'agit d'associations, il reste donc des subventions à percevoir, celles-ci étant lissées dans le temps.

En matière de perspectives d'avenir, le Centre avec son équipe et les administrateurs, travaillent énormément afin d'appréhender le nouveau centre : qu'il s'agisse des locaux ou du devenir du centre et de ses activités. A cet égard, nous avons lancé une formation très importante, sur trois ans, auxquels sont déjà inscrits dix salariés du Centre et cinq administrateurs. Parmi ces administrateurs, nous avons aussi des utilisateurs comme nous l'avons vu. Nous avons donc un travail de perspective se mettant en place.

En conclusion, je vous demande de bien vouloir prendre acte de la présentation de ce bilan.

Le projet du nouveau Centre Social a beaucoup évolué durant cette année dans le cadre de la concertation menée.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Madame DELAUNE.

**Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :**

Nous tenons simplement à souligner l'engagement des personnels du Centre social Lamartine et à les remercier pour leur travail au plus près des habitants.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Merci pour eux. Ces personnes réalisent effectivement du bon travail sous l'impulsion de Monsieur SICART.

*(Intervention hors micro)*

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

La majorité définit les objectifs politiques, Madame, et donne donc l'impulsion.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE**

#### **VIE ASSOCIATIVE**

**Rapport annuel d'activité 2008 de l'association « Comité de soutien aux Jumelages de la ville de Châtenay-Malabry », dite Comité de Jumelage.**

**Rapport présenté par Madame Janie-Noëlle HELIES, Conseillère Municipale Déléguée**

Il s'agit du rapport annuel d'activité 2008 du Comité de Jumelage.

Lors de la séance du 18 décembre 2002, le Conseil municipal a approuvé la convention d'objectifs et de moyens liant la ville et l'association Comité de Jumelage. Au titre de l'année 2008, l'association Comité de Jumelage a bénéficié d'une subvention de 75 000 euros.

Le rapport moral et le rapport financier 2008 ont été approuvés à l'unanimité lors de la dernière Assemblée générale. Ce rapport est présenté pour information au Conseil municipal aussi, je vous demande de prendre acte de la présentation du rapport d'activité dont les principaux éléments sont les suivants :

#### **➤ Cours de langues**

Quatre langues sont enseignées au Pavillon Colbert : l'anglais, l'allemand, l'espagnol et l'italien. L'anglais est enseigné aux enfants dès l'âge de cinq ans. Nous pouvons également noter la création de trois cours de conversation anglaise pour les adolescents.

Le Comité de Jumelage totalise 294 apprenants et enregistre une importante augmentation par rapport à l'année précédente, puisque nous recensons alors environ 230 apprenants.

#### **➤ Echanges d'habitants**

Deux échanges sont menés avec le Royaume-Uni et l'Allemagne. Pour l'Angleterre, les Châtenaisiens sont partis à Wellington et pour l'Allemagne, les Allemands nous ont rendu visite durant l'Ascension.

#### **➤ Echanges scolaires**

Trois échanges scolaires se sont déroulés durant l'année : deux avec l'Angleterre, un avec l'Allemagne. Le premier échange concerne le collège Brossolette et la Charlton School. Le deuxième s'adresse au groupe scolaire Sophie Barat avec le Blessed Robert Johnson Catholic College (BRJC). Enfin, le troisième concerne également le collège Brossolette et l'école Wüllenwebergymnasium.

#### ➤ **Activités des jeunes Européens**

Cinq stagiaires allemandes sont venues à Châtenay-Malabry. Pour la première fois, une rencontre réunissant les conseils municipaux des jeunes de Châtenay-Malabry et Bergneustadt a été également organisée à Strasbourg le 15 décembre 2008.

#### ➤ **Action Tiers-Monde (projet tripartite)**

Le Comité de Jumelage de Châtenay-Malabry a la responsabilité de l'action Tiers-Monde de 2007 à 2009. Le Comité de Jumelage conduit une double action dans le but d'aider à la construction d'un centre de prévention Sida à Rabat et, d'autre part, verser des fonds à Aide et Action dont l'objectif est de permettre à des jeunes filles en zone rurale de poursuivre leur scolarité au collège ; notre contribution permet à vingt jeunes filles de poursuivre leur scolarité au Collège, au sein du foyer de Lekkab.

#### ➤ **Projets Artistiques et sportifs**

Pour la quatrième fois, VOCALITAS, chorale châtenaisienne et ODYSSEUS, chorale néerlandaise, ont de nouveau chanté ensemble et ont donné un concert exceptionnel, le samedi 12 avril, dans les nouveaux locaux du théâtre de La Piscine.

La Commission culturelle sur le thème « la famille en France et en Allemagne » s'est tenue à Bergneustadt du 12 au 14 septembre 2008. Ce vaste thème sera également abordé à Châtenay-Malabry non pas le 10 octobre comme indiqué, puisque la date a été repoussée.

Le 19 septembre a eu lieu à Bergneustadt le 10<sup>ème</sup> anniversaire du Big Band.

Enfin, un tournoi de volley du club de Châtenay-Malabry s'est déroulé du 8 au 11 novembre 2008 à Landsmeer.

#### ➤ **Nouveaux jumelages**

Des contacts ont été pris avec deux villes italiennes directement et avec l'aide de l'AFCCRE.

#### ➤ **Budget**

L'ensemble des dépenses de l'association s'est élevé à 151 875 euros et l'ensemble des recettes à 153 565 euros. Soit un résultat d'exploitation de 1 690 euros, ce qui porte les fonds propres de l'association à 10 306 euros.

Par ailleurs, il est nécessaire de préciser qu'en dehors de la subvention proprement dite, la Ville met à disposition à titre gracieux les locaux nécessaires au fonctionnement du Comité de Jumelage.

Je vous demande bien vouloir prendre acte de ce bilan.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Merci. Des élus souhaitent intervenir sur ce rapport ?

**Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :**

Je souhaite apporter une remarque sur le Comité de Jumelage dont la feuille de route pourrait être davantage musclée. Par exemple, en développant ses cours de langues, et pourquoi pas l'arabe littéraire, le russe au Pavillon Colbert, mais aussi dans un lieu public du haut Châtenay, afin de toucher davantage d'habitants.

Nous pourrions également développer les échanges scolaires avec d'autres établissements que Pierre Brossolette et Sophie Barat. Nous pourrions ainsi favoriser une véritable coopération décentralisée en s'appuyant sur le tissu associatif particulièrement actif en direction des pays du sud, à Châtenay-Malabry, comme le précise l'Agenda 21. Nous pourrions également développer la coopération bilatérale à l'étranger avec les jeunes Châtenaisiens, en nous appuyant sur des projets de développement encadrés et concrets.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Au sujet des pays du sud, nous avons failli réaliser un tel jumelage avec une commune de Côte d'Ivoire, voilà quelques années. Ce projet n'a pas abouti en raison des événements alors survenus dans le pays. Aujourd'hui, la situation semble s'être apaisée. Nous avons alors effectué plusieurs déplacements et envoyé à deux reprises 20 à 25 jeunes de la chorale Horizons. Des jeunes Ivoiriens étaient également venus à leur tour, et nous avons entamé des échanges au niveau scolaire. Nous avons apporté, notamment, du matériel informatique pour les écoles. Malheureusement, ces échanges se sont arrêtés en raison des événements survenus dans ce pays. J'espère que tout rentrera dans l'ordre puisque des élections sont prévues au mois de novembre, si elles ne sont pas reportées pour la énième fois. Nous verrons alors dans les mois suivants si cet échange peut être repris.

Vous avez aussi demandé la participation d'autres collègues à ces échanges. Comme pour les écoles ou les classes découvertes, nous ne pouvons pas imposer à tel collègue ou tel enseignant, de réaliser un tel travail extrascolaire avec sa classe. Nous pouvons les solliciter, et nous agissons déjà en ce sens, mais nous ne pouvons pas l'imposer. Lorsque nous votons un départ de onze ou douze classes en séjour découvertes, si seuls dix enseignants acceptent de partir, nous ne pouvons pas l'imposer aux autres. Il en va de même pour le Comité de jumelage. Pour autant, avec la décentralisation, nous n'avons pas la charge des collègues. En revanche, nous avons celle des écoles élémentaires et maternelles : je souhaite donc que nous étudions la possibilité d'échanges avec les écoles élémentaires. Ce travail est déjà en cours. Il me semble que cet échange, en particulier avec l'Angleterre, serait bénéfique : il est préférable d'apprendre une langue très tôt sans attendre le collègue. Ce projet est en cours, et nous espérons pouvoir l'annoncer pour l'année 2010. D'autant que deux établissements ont déjà accepté de s'y investir : Jean Jaurès et les Mouillebœufs.

En revanche, je n'ai pas entendu le début de votre intervention : peut-être demeure-t-il des points auxquels je n'aurais pas répondu ?

**Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :**

A propos des cours de langue : nous pourrions diversifier les langues proposées ainsi que le lieu. Le Pavillon Colbert n'est pas pratique pour les personnes résidant en haut de Châtenay. Ne pourrions-nous pas imaginer des cours dans des lieux publics plus proches de leurs domiciles ?

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Nous pouvons étudier cette question. Néanmoins, j'estime qu'il est bon d'avoir un lieu dédié : le Pavillon Colbert est assez bien desservi par le Paladin notamment. Il est distant d'à peine une cinquantaine de mètres de l'arrêt du Paladin ou de bus 195 de la RATP. De plus, comme le signale Jean-Paul MARTINERIE, les personnes inscrites à ces cours de langue viennent de tous les quartiers de la ville. Cependant, en termes d'organisation d'horaires et de jours, il me paraît plus simple d'avoir un lieu dédié que de se déplacer dans les quartiers de la ville.

Concernant l'ouverture des cours à d'autres langues, nous avons mis en place ces cours voilà cinq ou six ans. Ceux-ci n'existaient pas auparavant. Au départ, j'avais hésité car la vocation d'un comité de jumelage est de tisser des échanges entre les populations des villes jumelées et non l'apprentissage des langues. Nous le réalisons cependant pour les langues correspondant à peu près avec les villes jumelles afin d'avoir des échanges fructueux et afin que les uns et les autres se comprennent. Mais notre vocation n'est pas d'apprendre et d'enseigner toutes les langues : il existe des établissements scolaires à cet effet ainsi que des établissements et organismes agréés ou des associations. Il est nécessaire de trouver un juste milieu entre ne rien réaliser et en faire trop. Or, il me semble aujourd'hui que nous avons un bon rythme de croisière. En conséquence, il ne me paraît pas utile d'ajouter de nouvelles langues : le comité de jumelage n'est pas un institut de formation de langues.

Nous prenons donc acte de ce rapport.

***LE CONSEIL MUNICIPAL  
PREND ACTE***

**VIE ASSOCIATIVE**

**Rapport d'activités et comptes 2008 de l'association « Syndicat d'Initiative de Châtenay-Malabry ».**

***Rapport présenté par Madame Claudie BOUCHARD, Conseillère Municipale Déléguée***

Il s'agit du rapport d'activités et comptes 2008 de l'association « Syndicat d'Initiative de Châtenay-Malabry ».

Lors de sa séance du 19 décembre 2002, le Conseil municipal a approuvé la convention d'objectifs et de moyens liant la ville et l'association « Syndicat d'Initiative de Châtenay-Malabry »

Dans le cadre de la réglementation, et en application de l'article 3 de ladite Convention, l'association doit rendre compte de l'utilisation des moyens financiers et matériels mis à disposition en présentant au Conseil municipal son rapport annuel d'activités.

Au titre de l'année 2008, l'association « Syndicat d'Initiative de Châtenay-Malabry » a bénéficié d'une subvention de 39 900 euros.

Ce rapport est présenté pour information au Conseil municipal ; aussi, il s'agit de prendre acte de la présentation du rapport d'activités dont les principaux éléments sont les suivants :

**Quelques faits marquants de l'activité de l'année 2008**

Le nombre d'adhérents s'élève à 245.

Depuis début juin 2008, une veille a été mise en place afin de pouvoir étudier la fréquentation du Syndicat d'Initiative.

En moyenne, nous sommes sollicités 35 fois par semaine, quel que soit le canal de communication (accueil physique, téléphone, courrier, mail...)

Au niveau des activités proposées aux adhérents, cette année, neuf sorties ont été organisées dont vous trouverez le détail dans le rapport. Nous avons également proposé huit randonnées conduites par Annie ROUSSEAU et concernant 62 participants.

En ce qui concerne les animations et manifestations proposées au public, en mai, s'est déroulé un vide-grenier avec 260 exposants donc 25 non Châtenaisiens. La participation est donc en hausse.

En septembre, pour les Journées du Patrimoine, nous avons proposé :

- Visite de la Cité Jardins, du Rex et du Pôle culturel avec plus de 30 personnes ;
- La visite du centre ancien avec 22 visiteurs. Des personnes supplémentaires nous ont rejoint pour la conférence sur Paul RICOEUR et le concert donné par Diagonal aux Murs Blancs ;
- La visite couplée de l'Île Verte et de l'Arboretum a affiché « complet » avec 50 personnes. Une trentaine de personnes a ensuite assisté à la lecture dans le Parc de Chateaubriand, d'extraits de l'auteur ;
- Le nombre de visiteurs à la propriété THEVENIN a été estimé à 300 personnes pour les deux représentations du spectacle de jonglerie ;
- Clôture de ces journées par un pot amical très apprécié des participants.

Concernant les autres activités, en avril, nous avons participé au salon professionnel de la bourse aux échanges. C'est l'occasion de se faire connaître et de découvrir les points d'intérêts et les offres touristiques des autres communes alto-séquanaises.

En mai, pour la Foire de Paris, le Syndicat d'Initiative a assuré une permanence et représentait la commune de Châtenay-Malabry afin de promouvoir les diverses activités touristiques et de loisirs que l'on peut y trouver. Nous avons vendu des billets pour la Foire de Paris à tarif réduit : 7€ au lieu de 12€.

En septembre, nous avons participé au forum des associations au cours duquel nous avons enregistré deux adhérents supplémentaires.

En décembre, à l'occasion du Téléthon, nous avons récolté 1 000 livres et revendu 100 pour un montant de 213 euros de dons à l'AFM.

En conclusion, cette année 2008 a été marquée par plusieurs temps forts : la brocante de mai, les Journées du Patrimoine, l'organisation de plusieurs sorties et randonnées. Il s'agit, désormais, de diversifier et de développer notre offre de services auprès des Châtenaisiens et de nos visiteurs.

Concernant le budget, l'ensemble des dépenses de l'association s'est élevé à 63 703 € et l'ensemble des recettes à 64 759€. Soit un résultat net comptable de 1056 €. Ce qui porte le résultat cumulé au 31 décembre 2008 de l'association à 7617,00 €

Par ailleurs, il est nécessaire de préciser qu'en dehors de la subvention proprement dite, la Ville met à disposition à titre gracieux les locaux nécessaires au fonctionnement du Syndicat d'Initiative, conformément à la convention d'objectifs précitée.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir sur ce rapport ? Oui, monsieur NADEAU.

**Monsieur Karim NADEAU, conseiller municipal :**

De l'aveu même des responsables du Syndicat d'initiative, la fréquentation des activités proposées aux adhérents concerne beaucoup de seniors. En fait, ma question recoupe un peu le rapport précédent, le dossier 7.1. La Ville peut-elle envisager de se doter d'outils statistiques pour mieux appréhender l'origine des adhérents et des personnes amenées à fréquenter les activités liées au Comité de jumelage ou au Syndicat d'initiative ? Nous pourrions notamment examiner l'accès de toutes les tranches d'âges aux activités proposées par le Syndicat d'initiative et ainsi envisager cet accès sous le critère habitant de la ZUS ou non. A ce titre, il m'a été répondu en commission que cette question posait un problème d'identification des personnes fréquentant le Syndicat d'initiative en raison de la Cnil. Or, notre demande est d'obtenir des éléments statistiques, donc anonymes, concernant la fréquentation. Effectivement, nous portons un grand intérêt à l'engagement de la Ville sur le développement du jumelage, en particulier pour les collèges Vinci et Masaryk avec une situation et des caractéristiques bien connues. Ils ont donc un grand besoin d'ouverture sur des échanges avec l'étranger.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :**

Vous revenez sur le rapport précédent : j'y ai déjà répondu, je ne vais donc pas reprendre ces explications.

Au sujet du Syndicat d'initiative, Madame BOUCHARD me rectifiera si mon propos manque de précisions. Comme il a été dit en commission, la population adhérente est plutôt du type senior. Néanmoins, cette situation pourrait changer au fil du temps puisque les activités elles-mêmes se modifient. Je prends l'exemple cette année de la fauconnerie, avec au moins 800 participants. Ceux-ci n'étaient pas forcément adhérents. Il me paraît difficile de mettre à l'entrée une personne pour demander les noms, les adresses, etc. Dans le même temps, le Syndicat d'initiative a pour vocation de mettre en valeur notre ville et de la promouvoir auprès de ses habitants mais aussi auprès des personnes qui n'habitent pas la commune. Cette mission confiée à Madame BOUCHARD permet ainsi de changer les choses petit à petit au fil des ans. Il ne s'agit plus simplement comme à une époque d'emmener un groupe de seniors dans une guinguette pour y manger et danser : il existe déjà le club des seniors pour ce genre d'activités.

Le rôle du Syndicat d'initiative est bien de mettre en valeur notre patrimoine communal auprès de nos habitants et de l'extérieur. Nous n'allons pas créer des actions appropriées pour certaines tranches d'âges même si nous pouvons parfois agir de la sorte indirectement. Par exemple, lorsque nous organisons une visite de la cité Jardin afin de la faire connaître, nous pouvons envisager une visite plus appropriée pour les enfants et moins technique que celle s'adressant à des adultes. Ce genre d'action est envisageable. Mais une fois encore, le but n'est pas d'agir sur des publics très ciblés comme pour les centres de loisirs ou les actions de prévention, mais simplement de promouvoir notre ville et d'attirer des visiteurs. A ce titre, nous travaillons également avec le Département et son remarquable patrimoine dans la ville : l'Arboretum, la maison de Chateaubriand, la vallée aux Loups...

J'espère avoir répondu. Souhaitez-vous ajouter un mot Madame BOUCHARD ?

**Madame Claudie BOUCHARD, Conseillère municipale Déléguée :**

Je souhaite simplement, Monsieur NADEAU, que vous ne tronquiez pas mes propos. Je veux bien que vous fassiez de la politique, mais tout en conservant une certaine limite. Je vous ai simplement dit que les adhérents venaient de tous les horizons, qu'ils étaient majoritairement là afin de participer à la brocante, et qu'effectivement, les personnes participant aux sorties, sont plutôt des

seniors. Je souhaite ainsi rétablir ce propos.

**Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :**

Je souligne effectivement l'important travail réalisé en commission et au Conseil d'administration du Syndicat d'initiative afin d'élargir le champ d'action. Ce travail se verra vraisemblablement dans les années futures.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Le renouvellement a été opéré, il y a peu de temps. Madame BOUCHARD est chargée de cette délégation depuis à peine un an et nous avons eu des changements de personnels administratifs. Sans remettre en cause le travail de la personne occupant le poste précédemment, - un personnel administratif détaché sur l'office du tourisme - quelle que soit sa bonne volonté, ce n'est pas pareil que si nous embauchons une personne directement en contrat avec l'office du tourisme et spécialisée en matière de tourisme. La situation va également progressivement changer en ce domaine. Auparavant, la personne chargée de l'office du tourisme faisait au mieux, mais ce n'était pas son métier. Comme l'a souligné Madame FRANCHET, j'espère que nous continuerons à avancer de la sorte.

Monsieur NADEAU, vous auriez pu poser la question à votre collègue et votre voisine, elle vous aurait rassuré.

Sans autre intervention, nous prenons acte de ce rapport.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
PREND ACTE**

**CULTURE**

**Adhésion à l'association « L'espace des sciences »**

**Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire**

La Médiathèque, dans le cadre de la participation de la Ville à l'édition 2010 de la manifestation « La science se livre » organisée par le Conseil général des Hauts-de-Seine, souhaite louer une exposition conçue par l'association « L'espace des sciences ». Cette association est un centre régional de culture scientifique, technique et industrielle qui a été labellisé « Science et Culture, Innovation » par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en 2008. Cette association conçoit notamment des expositions itinérantes qu'elle loue. Afin de pouvoir louer ces expositions, il est nécessaire d'adhérer à l'association.

L'une de ces expositions « L'eau H2O » porte justement sur le thème retenu par le Conseil général pour l'édition 2010 de « La science se livre ». Afin de pouvoir louer cette exposition pour la présenter au public châtenaisien, il serait donc nécessaire d'adhérer à cette association pour l'année 2010.

Le coût de cette adhésion, pour une année civile, s'élève à 40 €.

Le Conseil municipal sera amené à se prononcer ultérieurement sur la demande de subvention au Département. A cette occasion, le programme détaillé sera alors présenté aux membres du Conseil municipal.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Député-Maire à formaliser l'adhésion de la médiathèque à l'association « L'espace des sciences » et à signer les différents documents relatifs à ce dossier.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Merci. Je ne pense pas que des élus souhaitent intervenir sur ce rapport, je le mets donc aux voix.

### *ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ*

#### **CULTURE**

#### **Modification du règlement intérieur de la Médiathèque municipale** **Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire**

Il semble nécessaire de modifier le règlement intérieur de la Médiathèque municipale.

En effet, six ans après l'ouverture de la Médiathèque, certaines dispositions ne sont plus d'actualité ou peuvent apparaître moins pertinentes compte tenu de l'évolution du contexte, des pratiques professionnelles ou des attentes des usagers.

Il en va ainsi de la restriction de l'accès à certains documents, ou encore de l'interdiction d'en emprunter certains autres.

Par ailleurs, les règles relatives à la gestion des retards apparaissent maintenant difficilement applicables (remboursement des documents perdus sur la base de leur valeur *actualisée*, qui pour beaucoup de documents, compte tenu des pratiques actuelles des éditeurs, rend impossible la fixation d'une valeur incontestable). Il semble ainsi préférable de substituer aux « pénalités de retard » un blocage des prêts à l'issue de la procédure de rappels et de la transmission du dossier au Trésor Public en vue d'obtenir un remboursement sur la base de la valeur enregistrée au catalogue en cas de non restitution de documents.

Enfin, concernant les règles relatives à la consultation de l'Internet, la restriction du temps de consultation semble avoir perdu en pertinence, tandis que l'interdiction faite aux moins de 16 ans de fréquenter l'espace multimédia semble n'être plus en adéquation avec les pratiques courantes de la population.

Dans ce domaine, en outre, le renouvellement du matériel informatique de la Médiathèque et la mise en place d'une nouvelle architecture réseau, grâce à l'utilisation de techniques plus récentes et d'usage courant dans les bibliothèques aujourd'hui, permettront de s'assurer que les usagers utilisent l'Internet en toute sécurité.

Enfin, il semble nécessaire de préciser certaines dispositions (règles d'usage, notamment) et de mettre en adéquation avec l'évolution de la législation l'usage fait de l'Internet et des documents multimédia ou sonores.

En conséquence, je vous demande d'approuver le projet du règlement intérieur et la Charte de l'Internaute.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Oui, Madame FRANCHET.

**Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :**

Dans ce règlement intérieur, vous proposez de substituer les pénalités de retard par un blocage des prêts à l'issue de la procédure de rappel et de la transmission du dossier au Trésor public en vue d'obtenir un remboursement sur la base de la valeur enregistrée au catalogue en cas de non restitution des documents. Ne pouvons-nous pas envisager un système de chèque de caution ou de dépôt de somme forfaitaire afin d'éviter des procédures coûteuses, particulièrement lourdes et difficiles à vivre ?

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :**

Pas d'autre question ? Non ?

Au sujet des chèques de caution : ce dispositif serait également très lourd à gérer. D'autant qu'il serait nécessaire de demander un tel chèque à tout le monde dès l'inscription. Comme le disait Monsieur NADEAU et d'autres personnes, demander un chèque de caution d'un certain montant pourrait aussi dissuader des personnes issues de certains quartiers de s'inscrire à la Médiathèque. Or, notre but est d'ouvrir la Médiathèque à tous. En revanche, nous mettons en œuvre une procédure comptant trois lettres étalées sur deux mois. Et au bout de deux mois, si la personne ne s'est pas signalée, alors nous émettons le titre équivalent en quelque sorte à la caution. Ce titre intervient donc dans le cas ultime. Le plus gros du travail ne consiste pas à émettre le titre, mais bel et bien à envoyer les trois lettres auparavant et à en assurer un suivi. Nous considérons néanmoins qu'il est judicieux d'expédier trois courriers et qu'un seul ne serait pas suffisant. Instaurer des chèques de caution signifierait que la Médiathèque doive les encaisser, occasionnant ainsi des lourdeurs en termes de gestion. Nous aurions donc un système plus lourd que le traitement actuel. Cependant, même si je n'ai pas les chiffres sous les yeux, nous relevons très peu d'applications de cette procédure puisque cette émission de titres existait déjà. Généralement, les personnes se manifestent après le premier ou le deuxième courrier.

En l'absence d'autres observations, je mets ce rapport aux voix.

**ADOPTÉ PAR :**

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »***

***LES ELUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS***

**URBANISME – TRAVAUX**

**Taxe d'urbanisme due Monsieur et Madame ABERCHIH Mohamed - Demande de remise des pénalités et intérêts de retard.**

**Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire**

Le premier point concerne une demande de remise des pénalités de retard au sujet de la taxe d'urbanisme.

Monsieur et Madame ABERCHIH ont obtenu un permis de construire en mai 2007 pour une maison individuelle, rue du Général de Gaulle. L'obtention d'un permis de construire déclenche automatiquement l'appel des taxes d'urbanisme, en deux tranches, 18 et 36 mois après, même si les travaux n'ont pas débuté.

Par courrier en date du 6 mars 2009, Monsieur et Madame ABERCHIH Mohamed ont fait part à Monsieur le Trésorier Principal de Puteaux de difficultés financières (licenciement et fin d'activité) et ont donc demandé des délais pour le règlement de la première échéance de leur taxe. Monsieur le

Trésorier Principal de Puteaux a accepté leur demande en accordant un délai de paiement le 18 mars 2009.

L'échelonnement des règlements a entraîné la liquidation de la majoration de 5 % et des intérêts de retard de 0,40 % par mois de retard dont Monsieur et Madame ABERCHIH ont demandé la remise gracieuse par courrier du 6 juin 2009. Le montant total des pénalités sur la première échéance représente à ce jour la somme de 178,00 €. La part de la commune correspond à 104,00 €.

Les délais ont été respectés et le principal de la première échéance de la taxe est à ce jour totalement payé. Compte tenu du respect de l'engagement et de la bonne foi des redevables, Monsieur le Trésorier Principal de Puteaux émet un avis favorable à cette demande.

Il s'agit d'autoriser la remise des pénalités de retard dues par Monsieur et Madame ABERCHIH Mohamed, conformément à la demande de Monsieur le Trésorier Principal de Puteaux en date du 26 juin 2009.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :**

Merci. Nous avons déjà rencontré ce genre de délibération, je ne pense pas que des élus aient des observations. Je la mets donc aux voix.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

### **URBANISME – TRAVAUX**

**Rapport annuel du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) - Année 2008.**

**Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire**

Il s'agit du rapport annuel du SIGEIF pour l'année 2008.

Le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) a adressé à la Commune son rapport annuel 2008, lequel a été mis à disposition du public à partir du 21 juillet 2009, conformément à l'article L1411.14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rapport a été approuvé par le Comité syndical le 22 juin 2009.

Je vous rappelle que la Ville de Châtenay-Malabry n'est adhérente au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) que pour la distribution de l'énergie « Gaz ». Nous nous intéresserons donc plus particulièrement à ce volet du rapport.

Créé en 1903, le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) organise sur le territoire de la concession, pour le compte de 178 communes pour le gaz et 57 pour l'électricité (adhésion de deux nouvelles Communes en 2008), la distribution publique des énergies gazière (depuis sa création) et électrique depuis 1994.

Une des missions du SIGEIF est d'améliorer la qualité des réseaux. Le syndicat a veillé en 2007 à poursuivre la réduction du linéaire de fonte cassante afin d'accroître la sécurité des réseaux gaz. Ainsi, le linéaire de fonte grise sur les réseaux gaz qui avait été ramené, fin 2006, à 27,5 km (1778 km en 1991) et a été totalement supprimé. Il n'y a donc plus de réseaux en fonte cassante (fonte grise) sur le territoire de la commune depuis cette date.

Le réseau de distribution a été étendu de 157 m sur la commune et 44 m de conduites ont fait l'objet d'un renouvellement ou renforcement.

Le réseau « Basse Pression » est en voie de disparition au profit de la « moyenne pression ». A Châtenay-Malabry, le réseau basse pression est constitué de 17 159 mètres en 2008 et le réseau moyenne pression de 44 853 mètres. Sur l'ensemble du patrimoine du SIGEIF en 2008 le réseau moyenne pression représentait 72,3 % du réseau total contre 27,7 % pour le réseau basse pression.

Pour la Commune de Châtenay-Malabry, on peut noter les données suivantes concernant l'énergie « Gaz » :

|                               | Année 2006 | Année 2007 | Année 2008 |
|-------------------------------|------------|------------|------------|
| • Nombre de clients           | 9 143      | 9 086      | 9 010      |
| • Consommation totale en MWh  | 247 221    | 246 550    | 242 598    |
| • Longueur du réseau (mètres) | 61 367     | 61 311     | 62 012     |

En 2008, sur Châtenay-Malabry, la consommation des clients industriels et professionnels a baissé de 2 708 MWh par rapport à 2007 soit de 1,7 %.

La consommation des clients ménages a baissé légèrement de 1243 MWh entre 2007 et 2008 soit 1,4 %.

Après cet exposé, je vous demande de bien vouloir prendre acte du rapport annuel du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'année 2008.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :**

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Madame FRANCHET.

**Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :**

Pour des raisons de revenus et de mauvaises conditions de logement, des Châtenaisiens sont amenés à se chauffer peu, voire pas du tout. Dans le patrimoine privé, comme dans le parc social. Le SIGEIF apporte une aide financière aux occupants à très faibles ressources. La Commune apporte également une aide financière avec le fonds solidarité énergie, mais nous ne pouvons mener d'action plus efficace que le paiement des factures. Notre commune mène une action sur le parc privé avec le PACT 92, excluant les propriétaires bailleurs ne se préoccupant pas de la facture énergétique, et le logement social.

Selon le diagnostic de l'agenda 21, notre commune se dotera prochainement d'un point info énergie, et accordera des subventions pour l'achat d'équipements favorisant les économies d'énergies. Elle développera aussi les actions de sensibilisations aux éco-gestes et diffusera un guide de bonnes pratiques. La Communauté d'agglomération intervient également sur ce thème. Nous pourrions cependant aller plus loin en exigeant une visite et un état des lieux des logements réalisés par nos services avant leur location dans le patrimoine social et privé. Nous pourrions ainsi réaliser des diagnostics techniques et énergétiques pour l'ensemble du patrimoine situé sur la commune, avec une information publique de la classification des bâtiments. Enfin, nous pourrions financer des travaux plutôt que des factures avec l'aide du PACT pour le patrimoine privé et mener une concertation avec les organismes HLM pour le patrimoine social.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération**

## **des Hauts-de-Bièvre :**

Cette démarche est déjà en cours pour nos propres bâtiments communaux. Effectivement, dans un deuxième temps, nous tenterons de la décliner aux bailleurs sociaux. Cependant, il reste difficile de mettre en œuvre cette démarche dans le parc privé, dans les pavillons ou dans les copropriétés.

Aujourd'hui, le mode de chauffage a changé dans de nombreux immeubles de logements sociaux de la ville et la facture chauffage est bien moindre que celles que les Châtenaisiens payaient il y a quelques années. Pour mémoire, il y a quelques années, beaucoup d'immeubles dépendaient de la géothermie située chemin de la Justice. Peu efficace, cette géothermie s'avérait extrêmement chère et son coût se trouvait répercuté sur les locataires. Aujourd'hui, ceux-ci ont vu leur facture baisser.

Nous avons donc pris acte de ce rapport.

### ***LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE***

#### **Monsieur Michel CANAL, Adjoint au Maire :**

Pour des raisons de chronologie, pouvons-nous inverser les deux rapports suivants ?

#### **Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Je n'y vois aucun inconvénient.

### **URBANISME – TRAVAUX**

#### **Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation du complexe sportif Léonard de Vinci.**

#### **Rapport présenté par Monsieur Michel CANAL, Adjoint au Maire**

Le point 8.4 concerne donc l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation du complexe sportif Léonard de Vinci.

Le concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau gymnase a été lancé par délibération du Conseil municipal du 13 novembre 2008.

Après dépose du J'Sports et suppression de la petite voie publique dans le prolongement de l'allée Santos Dumont, il est projeté de construire un nouveau gymnase, aux dimensions de 44 x 24, avec tribunes pouvant accueillir 220 personnes et salle polyvalente attenante de 320 m<sup>2</sup> modulable ainsi que l'ensemble des locaux annexes (vestiaires, douches, bureaux, dépôt de matériel, accueil et loges) et aménagements extérieurs intégrant un espace de stationnement paysager public et un dépose minute. Cet équipement HQE dans sa conception devra également répondre aux exigences dites de Hautes Performances Energétiques.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 4 500 000 € HT au stade du programme.

L'avis d'appel public à concurrence a été transmis le 20 novembre 2008 et fixait la date limite de réception des candidatures au 5 janvier 2009 à 12h00. Ce même jour, le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture des 137 dossiers de candidatures reçus dans les délais. La recevabilité des candidatures a été vérifiée au regard des critères suivants :

- régularité au regard des principes et règles d'accès à la commande publique (déclarations sur l'honneur ou certificats des organismes concernés) ;
- attestation d'inscription à l'ordre des architectes pour le mandataire du groupement ;

- remise des documents de présentation ainsi que les références pour des opérations de complexité et/ou de nature comparables.

A l'issue de l'ouverture des 137 dossiers de candidatures, il a été constaté qu'ils étaient tous recevables. A l'issue de la présentation de l'analyse, approuvée par le jury, les dossiers de candidatures ont été examinés par chaque membre du Jury lors de la séance du 29 janvier 2009.

Au terme du vote et de ce classement, le Jury a proposé de sélectionner pour participer au concours de maîtrise d'œuvre, les candidats suivants :

- L'équipe conduite par l'agence SEARCH ;
- L'équipe conduite par Cauris Architectes SARL ;
- L'équipe conduite par M. Gaétan Engasser.

Cette proposition a été suivie et confirmée par Monsieur le Député-Maire.

Les trois projets ont été réceptionnés au Service Marchés Publics le 30 avril 2009. Afin de respecter l'anonymat des équipes, des couleurs ont été attribuées aux projets selon l'ordre d'arrivée et ceux-ci ont ensuite été ouverts par un représentant du pouvoir adjudicateur le 30 avril 2009.

Une commission technique composée de représentants des services utilisateurs (Direction des Services Techniques, la chargée de mission et le chef de projet Développement Durable, Service des Sports et service énergies) et d'intervenants extérieurs (Bureau d'étude spécialisé dans la conception et réalisation de diagnostic basse consommation), a examiné les prestations des 3 projets, conformément aux critères de sélection définis à l'article 11 du Règlement de Concours, rappelés ci-après :

- Qualité de respect des attentes et des éléments du programme ;
- Qualité de la prise en compte dans le projet de la démarche HQE ;
- Enveloppe financière proposée (honoraires et travaux) et adéquation par rapport à l'enveloppe prévisionnelle.

Il a ensuite été procédé à la notation des 3 projets concurrents, conformément aux critères de sélection prévus à l'article 11 du Règlement de Concours rappelés plus haut et pondérés comme suit :

- Critère 1 : maîtrise des cibles environnementales jugées principalement sur le comportement passif du bâtiment : 50 ;
- Critère 2 : qualité architecturale et respect du programme : 25 ;
- Critère 3 : coût d'objectif (investissement et fonctionnement) : 25.

La première place a été remportée par le projet Vert avec un total de 95 ; la deuxième place a été attribuée au projet Bleu (52 points) et la troisième place au projet Orange (50 points).

L'avis du jury ayant été prononcé, il a été procédé à la levée de l'anonymat et à l'identification de chacun des trois candidats :

- Le projet pastillé en vert porte le nom de Monsieur Gaétan ENGASSER ;
- Le projet pastillé en bleu porte le nom de Monsieur Régis BARROT, Cabinet Cauris Architectes ;
- Le projet pastillé en orange porte le nom de Madame Caroline BARAT et Monsieur Thomas DUBUISSON, Agence Search.

Conformément à l'Avis du Jury, il est demandé au Conseil municipal d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet Gaétan Engasser pour un montant de 482 221,06 € H.T. soit 576 736,39 € T.T.C.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :**

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Aucune ? Je le mets donc aux voix.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

### **URBANISME – TRAVAUX**

**Demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour la conception et la réalisation du futur Complexe Sportif Vinci**

**Rapport présenté par Monsieur Michel CANAL, Adjoint au Maire**

Le dernier rapport concerne la demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour la conception et la réalisation du futur Complexe Sportif Vinci

Le gymnase Léonard de Vinci, construit en 1956, n'offre plus aujourd'hui les fonctionnalités demandées à ce type d'équipement. En effet, il ne répond plus à de bonnes conditions d'accueil de ses utilisateurs. Par ailleurs, il occupe désormais partiellement la cour de récréation de l'école maternelle Suzanne Buisson, reconstruite sur cette parcelle en 2004.

La possibilité d'implanter le nouveau complexe sportif en périphérie de celui existant, présente l'avantage d'une accessibilité maximum, tant au niveau de l'accueil des personnes à mobilité réduite, que pour les divers utilisateurs, en permettant la création de places de stationnement paysager et la création d'un dépose minute.

La construction de ce nouvel équipement permettra également, dans un second temps, de réaliser la démolition du gymnase actuel libérant ainsi l'espace qu'il occupe sur la cour de récréation de la nouvelle école Suzanne Buisson afin de l'agrandir.

Le programme suivant est donc proposé en deux phases :

- 1ère phase : construction d'un nouveau gymnase. Après dépose du J'Sports et suppression de la petite voie publique dans le prolongement de l'allée Santos Dumont, construction du gymnase Léonard de Vinci, aux dimensions de 44 x 24, avec tribunes pouvant accueillir 220 personnes et salle polyvalente attenante de 320 m<sup>2</sup> modulable et l'ensemble des locaux annexes et aménagements extérieurs intégrant un espace de stationnement paysager public et un dépose minute. Cet équipement HQE dans sa conception devra également répondre aux exigences dites de Hautes Performances Energétiques.
- 2ème phase : après la mise en service du nouvel équipement, démolition du gymnase actuel en vue de l'agrandissement de la cour de la nouvelle école maternelle Suzanne Buisson, de la création d'un espace de stationnement paysager privatif et de l'implantation d'un J'Sports.

Depuis 2002, la Ville de Châtenay-Malabry s'est engagée dans une réflexion autour des thématiques du développement durable et de leur intégration au sein des politiques locales. Les projets de constructions de bâtiments scolaires récents ont progressivement intégré cette notion de management environnemental.

De la construction de l'école Suzanne Buisson au chantier de réhabilitation de l'école élémentaire des Mouilleboeufs, un travail d'observation et d'analyse de données a permis d'obtenir une connaissance quantifiée de la qualité environnementale de nos chantiers et de nos projets de construction.

Ainsi, nous avons aujourd'hui les moyens d'optimiser ce projet sur les plans techniques, économiques et environnementaux et de concevoir un bâtiment disposant de toutes les qualités architecturales requises, minimisant durablement ses impacts sur l'environnement, améliorant le confort des utilisateurs et diminuant les risques pour la santé de ses occupants.

Pour la réalisation de cet équipement, il est prévu d'adresser une demande pour l'attribution de subventions au taux le plus élevé possible, au Centre National pour le Développement du Sport.

Compte tenu de tous ces éléments, le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Député-Maire à demander une subvention au taux le plus élevé possible pour :

- la construction du Complexe sportif, aux dimensions indiquées ci-dessus ;
- les aménagements extérieurs intégrant un espace de stationnement paysager public et une dépose minute ;
- la création d'un espace de stationnement paysager privatif et de l'implantation d'un J'Sports.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Merci. Puisque personne n'est intervenu sur le précédent dossier, je suppose que vous n'avez pas de question sur cette demande de subvention. Je mets donc ce rapport aux voix.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

**COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :**

- **Monsieur le Député-Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code général des collectivités territoriales.**

DÉCISION N° 108 DU 26/06/2009 APPROUVANT LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY ET L'ASSOCIATION « 2 MES GARS WAT ».

DÉCISION N° 109 DU 26/06/2009 APPROUVANT LE CONTRAT RELATIF AU SERVICE DE SUPPORT DES LICENCES SPÉCIFIQUES ORACLE 10G AVEC LA SOCIÉTÉ LOGITUD SOLUTIONS.

DÉCISION N° 110 DU 26/06/2009 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE POUR LA MISE EN SÉCURITE DES ABORDS DU GROUPE SCOLAIRE SOPHIE BARAT.

DÉCISION N° 111 DU 26/06/2009 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE.

DÉCISION N° 112 DU 03/07/2009 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEURS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE PIERRE BROSSOLETTE.

DÉCISION N° 113 DU 03/07/2009 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET APPAREILS DE LEVAGE.

DÉCISION N° 114 DU 03/07/2009 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DANS DIVERS SITES DE LA VILLE.

DÉCISION N° 115 DU 03/07/2009 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR POUR LE GROUPE SCOLAIRE PIERRE MENDÈS FRANCE.

DÉCISION N° 116 DU 06/07/2009 APPROUVANT LE CONTRAT RELATIF AU SPECTACLE DESTINÉ AUX ENFANTS DES ÉCOLES MATERNELLES COMMUNALES NOËL 2009.

DÉCISION N° 117 DU 06/07/2009 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE PEINTURE ET DE RÉNOVATION DE SOLS – SITES DIVERS.

DÉCISION N° 118 DU 07/07/2009 APPROUVANT L'ACCEPTATION DE L'INDEMNITÉ DE PNAS AREAS ASSURANCE SUITE AU SINISTRE DU 26 AU 27 MAI 2009 DANS LES LOCAUX MIS À LA DISPOSITION DE L'ASVCM PÉTANQUE AU SQUARE LÉONARD DE VINCI.

DÉCISION N° 119 DU 07/07/2009 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE MENUISERIE EXTÉRIEURE ET À L'INSTALLATION DE VOLETS, STORES ET INTERPHONES– SITES DIVERS.

DÉCISION N° 120 DU 09/07/2009 APPROUVANT L'ACCEPTATION DE L'INDEMNITÉ DU CABINET PNAS AREAS ASSURANCE SUITE AU SINISTRE DU 10 AU 13 OCTOBRE 2008 DANS LES LOCAUX DE L'ÉCOLE JULES VERNE MATERNELLE SITUÉS RUE JULES VERNE.

DÉCISION N° 121 DU 15/07/2009 APPROUVANT LES CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION À TITRE ONÉREUX D'EMPLACEMENTS ET DE BOXES DANS LE PARKING SIS 4 AVENUE DU BOIS ENTRE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY ET LE GARAGE CLUSOS REPRÉSENTÉ PAR MONSIEUR BEREZNE.

DÉCISION N° 122 DU 16/07/2009 APPROUVANT L'ACCEPTATION DE L'INDEMNITÉ DU CABINET PNAS AREAS ASSURANCE SUITE AU SINISTRE DU 7 FÉVRIER 2008 SUR UN BÂTIMENT COMMUNAL AU 301 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC.

DÉCISION N° 123 DU 17/07/2009 APPROUVANT LE CONTRAT RELATIF AU DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU SUR LE SITE DE LA MÉDIATHÈQUE ET DE SON ANNEXE LOUIS ARAGON.

DÉCISION N° 124 DU 17/07/2009 APPROUVANT LE CONTRAT RELATIF À L'ASSISTANCE RÉSEAU ANNUELLE SUR LE SITE DE LA MÉDIATHÈQUE ET DE SON ANNEXE LOUIS ARAGON.

DÉCISION N° 125 DU 21/07/2009 APPROUVANT LE CONTRAT RELATIF À L'ACQUISITION, LA LIVRAISON, LE MONTAGE ET LA MISE EN PLACE D'UNE SAUTEUSE BASCULANTE GAZ AVEC L'ENTREPRISE DANIEL HENAUT.

DÉCISION N° 126 DU 21/07/2009 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE DE LA CRÈCHE MAGDELEINE RENDU.

DÉCISION N° 127 DU 21/07/2009 APPROUVANT LE CONTRAT RELATIF À L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UNE LIGNE DE SELF SERVICE.

DÉCISION N° 128 DU 22/07/2009 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE ONÉREUX D'UN BOX DANS LE PARKING SIS 4 AVENUE DU BOIS ENTRE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY ET MONSIEUR FRITIERE.

DÉCISION N° 129 DU 29/07/2009 APPROUVANT L'ACCEPTATION DE L'INDEMNITÉ DE PNAS AREAS ASSURANCE SUITE AU SINISTRE DU 8 JANVIER 2009 À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE THOMAS MASARYK.

DÉCISION N° 130 DU 30/07/2009 APPROUVANT LE CONTRAT DE GESTION EN DÉPÔT DE DISTRIBUTEURS DE BOISSONS ET CONFISERIES AVEC LA SOCIÉTÉ INSTANTANÉ.

DÉCISION N° 131 DU 07/08/2009 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CHASSIS EN FACADE EST DE L'HÔTEL DE VILLE.

DÉCISION N° 132 DU 13/08/2009 APPROUVANT L'ACCEPTATION DU CONTRAT PNAS NORD ASSURANCES SERVICES « POLICE OUVERTE DOMMAGES N° 37503-5192968.87 » RELATIF À L'EXPOSITION DE L'EAU POUR LA VIE » À LA MÉDIATHÈQUE DU 15 JANVIER AU 14 FÉVRIER 2010.

DÉCISION N° 133 DU 14/08/2009 APPROUVANT L'AVENANT N°1 DU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE PEINTURE ET DE RENOVATION DE SOLS - SITES DIVERS.

DÉCISION N° 134 DU 17/08/2009 APPROUVANT LE CONTRAT RELATIF À LA LOCATION D'EXPOSITION AVEC L'ASSOCIATION DINOSAURIA.

DÉCISION N° 135 DU 28/08/2009 APPROUVANT L'ACCEPTATION DU CONTRAT PNAS NORD ASSURANCES SERVICES « POLICE OUVERTE DOMMAGES N° 37503-5192968.87 » RELATIF À L'EXPOSITION « 72 MILLIONS D'ANNÉES » À LA MÉDIATHÈQUE DU 9 OCTOBRE AU 10 NOVEMBRE 2009.

DÉCISION N° 136 DU 03/09/2009 MODIFIANT LA DÉCISION N°96 APPROUVANT L'ACCEPTATION DE L'INDEMNITÉ DE PNAS AREAS ASSURANCE SUITE AU DÉGAT DES EAUX DU 25 AOÛT 2008 À LA CRÈCHE LE PETIT POUCKET AU 34 RUE JULES VERNE POUR SUPPRESSION DE LA FRANCHISE.

DÉCISION N° 137 DU 07/09/2009 APPROUVANT LE CONTRAT DE PRÊT DE 2 000 000 EUROS ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE-DE-FRANCE.

DÉCISION N° 138 DU 07/09/2009 APPROUVANT LE CONTRAT DE PRÊT DE 1 500 000 EUROS ENTRE LA VILLE ET LE CRÉDIT AGRICOLE ÎLE-DE-FRANCE.

DÉCISION N° 139 DU 08/09/2009 APPROUVANT LE CONTRAT RELATIF À LA LOCATION D'EXPOSITION AVEC « L'ESPACE DES SCIENCES».

DÉCISION N° 140 DU 09/09/2009 APPROUVANT LE CONTRAT RELATIF À L'ANIMATION D'UN ATELIER DE CALLIGRAPHIE CHINOISE À LA BIBLIOTHÈQUE LOUIS ARAGON.

DÉCISION N° 141 DU 15/09/2009 APPROUVANT L'ACCEPTATION DE L'INDEMNITÉ DE PNAS AREAS ASSURANCE SUITE AU SINISTRE DU LIEU D'ÉCOUTE ET D'ORIENTATION « LES PEINTRES » ENTRE LE 15 ET 16 SEPTEMBRE 2008 AU 4 RUE AUGUSTE RENOIR.

DÉCISION N° 142 DU 17/09/2009 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION, LA LIVRAISON, LE MONTAGE ET LA MISE EN PLACE DE MOBILIER POUR LE BÂTIMENT DES VESTIAIRES DES BRUYÈRES.

DÉCISION N° 143 DU 17/09/2009 APPROUVANT LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION PAR L'ESPACE PRÉVENTION SANTÉ DE LA VILLE D'UNE ACTION DE DÉPISTAGE DU SOUFFLE POUR LES CHÂTENAISIENS.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Avant de passer aux vœux, vous avez eu communication des décisions de l'intersession. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

*(Question hors micro au sujet de la décision n°143)*

**Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :**

Je désire en savoir davantage sur les décisions 117, 133 et 127.

*(Question hors micro au sujet de la décision n°111)*

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

La décision n°111 concerne le marché de rénovation de l'Hôtel de ville, pendant l'été. Il s'agissait de travaux dans cette salle, en particulier. Un appel d'offres a été effectué le 26 mai 2009 dans le BOAMP et sur le site internet de la Ville. Deux sociétés ont émis une offre et nous avons retenu la SGD Gallo pour un montant de 161 694,66 euros. De mémoire, ces travaux ne concernaient pas uniquement la salle du Conseil, mais aussi la rénovation des faux plafonds de divers bureaux.

Au sujet de la décision n° 117, il s'agit d'un marché relatif aux travaux de peinture et de rénovation de sols sur différents sites de la ville. En particulier dans les écoles et les crèches. Là aussi, nous avons lancé un appel d'offres, publié le 10 juin 2009. Dix sociétés nous ont transmis une offre et nous avons retenu la société Jardin SAS pour un montant TTC de 74 289,05 euros.

La décision n° 127 concerne un contrat relatif à l'acquisition et à l'installation d'un self service à l'école élémentaire Pierre Brossolette, pour un montant de 19 964,21 euros TTC.

Ensuite, la décision n° 133 concerne un marché lié au précédent. En effet, il s'agit de travaux de peinture et de rénovation de sols divers sites. Ce marché a été l'objet de travaux supplémentaires au sein des écoles élémentaire Léonard de Vinci et de l'école maternelle Thomas Masaryk. Pour la première école, il s'agissait de travaux de revêtements de sols supplémentaires pour 772,88 euros TTC ; pour la seconde école, il s'agissait de travaux de peinture supplémentaires dans le bureau du directeur, pour 1 016,59 euros TTC. Nous avons donc un total de 1 789,47 euros TTC, soit une augmentation de 2,41% par rapport au marché initial indiqué précédemment.

Enfin, la décision n° 143 concerne une convention passée avec le réseau de santé Récup'air. Ce réseau nous a proposé sa collaboration afin de mettre en place des consultations de dépistage du

souffle, anonymes et gratuites, les vendredi 9 (de 14 à 18h) et samedi 10 (de 10h30 à 12h) octobre 2009. Ces actions de prévention sont dans l'intérêt des Châtenaisiens. Cette convention s'inscrit donc dans le cadre de l'activité de notre espace de prévention santé. Cette prestation nous est facturée à 1 500 euros.

\*\*\*\*\*

J'ai donc reçu deux vœux : l'un concernant la Poste, le second, le Grand Paris. Par lequel souhaitez-vous commencer ?

**Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipal :**

Je vais présenter le vœu conjoint des deux groupes sur la Poste.

### **VŒUX**

- **Vœu pour la participation de Châtenay-Malabry au référendum sur le service public postal.**

*Vœu présenté par Madame DELAUNE, Présidente du groupe « Ensemble pour une ville Citoyenne et Solidaire » au nom de son groupe et des élus du groupe « Tous Ensemble à la Mairie ».*

Le Conseil municipal de Châtenay-Malabry réuni en séance, affirme que le service public de la Poste appartient à toutes et à tous.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, il est question de changer le statut d'établissement public de la Poste afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de la Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Pourtant l'ouverture à la concurrence n'oblige en rien l'Etat à modifier le statut de l'entreprise publique.

Une fois transformée en société anonyme, La Poste ouvrira son capital aux investisseurs privés. L'Etat annonce qu'il restera majoritaire, comme c'était déjà le cas pour France Telecom. Pourtant l'Etat ne possède plus aujourd'hui que 27 % du capital. Il ne sera alors plus question de maintenir le service public postal, de le moderniser et de le rénover afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

Le service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent.

En Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois.

Le service public postal remplit des missions de service public indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Ces missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires. Au nom de la rentabilité, des centaines de bureaux de poste dans les zones rurales ou les quartiers populaires vont fermer, les tarifs vont augmenter et des emplois seront supprimés.

A Châtenay-Malabry, cela peut avoir des conséquences importantes : la Poste de la Butte Rouge pourrait fermer, limiter ses services ou en augmenter considérablement leur prix sans aucune conscience du service public.

Notre commune pourrait aussi être concernée directement par les habitants de la résidence Chateaubriand de « Toit et joie », 127 logements sont gérés par cet organisme HLM qui fait partie du groupe postal et qui loge de nombreux postiers.

C'est pourquoi, le Conseil municipal de Châtenay-Malabry se prononce pour le retrait du projet de loi postale 2009 et demande la tenue d'un référendum sur le service public postal.

La Poste est un service public. A ce titre, elle appartient à l'ensemble des citoyens-usagers-contribuables. C'est donc à eux - à nous, à vous - de choisir si cette entreprise doit ou non demeurer à 100 % dans le giron de l'État.

Le Conseil municipal décide de participer à la consultation nationale de la population organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de la Poste par la mise à disposition de cinq urnes de vote, afin que les habitants de notre commune, puissent exprimer librement leur choix.

### **Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

Un projet de loi relatif à l'entreprise publique la Poste et aux activités postales, a été présenté en Conseil des ministres le 28 juillet dernier. Il sera examiné par le Sénat dans quelques jours. Il s'articule autour de deux axes majeurs :

- le changement de statut de la Poste
- la transposition de la directive européenne du 20 février 2008, prévoyant l'ouverture totale à la concurrence du secteur postal au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Cette troisième directive européenne postale parachève le mouvement de libération du secteur postal commencé en décembre 1997, sur laquelle le gouvernement de gauche dirigé par Monsieur JOSPIN, ne s'est pas opposé à l'époque.

A la veille d'une journée nationale de mobilisation contre le changement de statut de la Poste, je ne suis pas surpris par le vœu présenté conjointement ce soir, par les minorités de gauche. Vous demandez au Conseil municipal de Châtenay-Malabry de participer au « référendum » sur le service public postal organisé le samedi 3 octobre 2009, à l'initiative du Comité national contre la privatisation de la Poste.

Le texte de votre vœu est d'ailleurs un document mis en ligne sur le site de ce Comité national : vous ne témoignez donc pas d'une grande originalité, sauf à la fin pour le rattacher à Châtenay-Malabry. Surtout, vous biaiser le débat dès le départ en tenant pour acquis la privatisation de la Poste.

En effet, j'ai devant moi le bulletin de vote proposé aux Français, et je souhaite le porter à la connaissance de l'ensemble des Conseillers municipaux. Ce bulletin indique ceci : « *le Gouvernement veut changer le statut de la Poste pour la privatiser. Etes-vous d'accord avec ce projet ?* » Ce texte contient deux erreurs majeures. Ce n'est pas le Gouvernement qui veut changer le statut de la Poste, mais son président. Enfin, un nouveau statut n'entraîne absolument pas la privatisation. Comment pouvez-vous insinuer, voire mentir, à ce point ?

Je souhaite donc rétablir la vérité avant que le Conseil municipal ne se prononce sur ce vœu.

Aujourd'hui, la Poste est un établissement public, industriel et commercial : c'est-à-dire un Epic. Elle ne peut donc pas se financer en émettant des actions nouvelles. La Poste, dont la dette a déjà atteint six milliards d'euros, ne peut pas et ne doit plus s'endetter davantage. Afin de préparer au mieux cette entreprise aux nouveaux défis auxquels elle est confrontée (l'ouverture totale de son

activité à la concurrence le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le développement des opérateurs en Europe, les nouvelles formes de concurrence avec internet et la nécessité d'investir afin de conforter notamment, l'exercice de ses missions d'intérêt général), le président de la Poste, Monsieur Jean-Michel BAILLY, a demandé au Gouvernement de modifier son statut juridique et faire de la Poste une société anonyme.

Le Gouvernement soucieux d'assurer l'avenir de la Poste, avait confié une mission à Monsieur François AILLERET. Une commission pluraliste composée notamment d'élus connaissant bien la Poste et de représentants syndicaux, a été chargée de réfléchir aux moyens d'assurer l'avenir de cette entreprise. Ces conclusions ont été très claires : la Poste a besoin de 2,7 milliards d'euros afin de faire face à l'ouverture de la concurrence. L'option la plus appropriée est donc celle d'une augmentation de capital souscrite par l'Etat pour 1,2 milliard d'euros et par la Caisse des dépôts pour 1,5 milliard d'euros. Or, les textes actuels applicables interdisent à la Caisse des dépôts et consignations de souscrire à une augmentation de capital d'un établissement public. Il est donc nécessaire de modifier le statut de la Poste pour permettre à la CDC de lui apporter les 1,5 milliards d'euros dont elle a besoin.

Le projet de loi ne compte pas tout modifier, loin de là. Au contraire, il a été conçu pour se limiter au strict nécessaire et pour permettre le changement de statut pour l'augmentation de capital, tout en préservant les grands équilibres qui assurent l'identité de la Poste et l'attachement des Français à cette belle entreprise. L'engagement du Gouvernement est clair : rien de ce qui fait la force et l'identité de la Poste ne sera modifié :

- les quatre missions de service public de la Poste, jusqu'ici inscrites dans des textes différents, seront désormais regroupées dans un article unique pour une meilleure lisibilité. Cette mesure permettra de rappeler l'importance et la cohérence de ces missions. Le service universel du courrier, le transport de la presse, la présence postale territoriale et l'accessibilité bancaire.
- les droits et statuts des postiers, salariés et fonctionnaires, sont conservés à l'identique.
- La Poste, seule attributaire du service universel du courrier, conservera cette mission après l'ouverture à la concurrence, durant une durée de quinze ans avec toujours le même degré d'exigence concernant les critères du service universel.

Nous n'aurons donc pas de privatisation de la Poste comme vous le laissez supposer puisque le capital sera détenu à 100% par des personnes publiques. Le ministre délégué à l'Industrie, devant la commission sénatoriale qui l'a auditionné le 9 septembre 2009, a confirmé que le débat parlementaire permettra de clarifier la rédaction du texte si cela est nécessaire. Il a également ajouté qu'un amendement garantissant le statut public de la Poste pourra être déposé « *en vue de garantir que seule la CDC, hormis l'Etat, serait autorisée à entrer au sein du capital du groupe* ». La délivrance du courrier à J+1 sera maintenue, et un amendement le garantissant sera présenté.

Vous voyez, le Gouvernement fait confiance au Parlement afin de débattre sereinement de ce projet de loi et surtout, afin d'apporter les précisions nécessaires. D'ailleurs, je serai particulièrement vigilant lorsque le texte arrivera à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Enfin, je trouve particulièrement malhonnête de votre part de prétendre que le bureau de la Poste de la Cité Jardins, pourrait fermer. Cette fermeture ne figure absolument pas à l'ordre du jour. J'en veux pour preuve les propos récents du ministre dans la même commission. Celui-ci s'est clairement engagé à maintenir et à préserver la présence de la Poste sur l'ensemble du territoire : qu'il s'agisse de zones rurales ou urbaines sensibles. Or, il me semble bien que la Cité Jardins est classée en zone urbaine sensible.

Pour toutes ces raisons évoquées, je demande donc au Conseil municipal de Châtenay-Malabry de repousser votre vœu qui aurait pour seule conséquence d'empêcher la Poste de bénéficier des 2,5 milliards d'euros dont elle a besoin.

Je mets donc ce vœu aux voix.

**REJETÉ PAR :**  
**LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »**  
**LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ELUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ POUR**

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

J'ai vu, Monsieur BOZZONNE que vous souhaitiez intervenir. Mais, aucun débat n'est prévu sur les vœux dans notre règlement intérieur. Il aurait été nécessaire que vous déposiez une question sur ce sujet.

Je vous propose de passer au vœu concernant le Grand Paris.

- **Vœu relatif au projet de Grand Paris**

*Vœu présenté par Madame CANET, Conseillère Municipale, Conseillère Générale, au nom du groupe « Ensemble pour une ville Citoyenne et Solidaire »*

Le projet de Grand Paris a été présenté par le Président de la République le 29 avril 2009. Lors de son discours, le Président a déclaré : « *Le Grand Paris, c'est l'Etat qui donne l'impulsion mais qui n'impose pas d'en haut un projet qui ne peut réussir que s'il est partagé par tous* ».

Aujourd'hui, un projet de loi est en préparation et les collectivités locales et leurs représentants doivent être consultés avant le 25 septembre.

Qu'y a-t-il dans ce projet de loi ?

- Un projet d'urbanisation au seul bénéfice du développement économique, pour servir le projet pharaonique du président qui veut faire de la Défense le premier pôle financier européen (discours de La Défense du 29 juin). En conséquence, le projet ne conçoit le développement des transports qu'en termes de plus de vitesse pour les hommes d'affaires qui se rendent à la Défense depuis les aéroports ou depuis le plateau de Saclay. Des zones entières d'habitation seraient uniquement traversées par ce nouveau métro.
- Un projet qui revient en arrière sur 27 ans de décentralisation. Tous les outils construits depuis 1982 sont mis entre parenthèses et l'Ile-de-France devient un régime juridique d'exception. Des mesures dérogoires tendent à court-circuiter les procédures classiques de concertation et d'enquête publique, les collectivités concernées perdent la maîtrise de l'urbanisme autour des gares. 35 000 hectares de préemption autour des gares seraient concernés.
- Un projet qui méprise les problèmes quotidiens de transport de millions de Franciliens. L'urgence aujourd'hui est de réaliser sans délais les projets prêts à être engagés et pour lesquels les élus franciliens ont voté les priorités : désaturer la ligne 13, améliorer les conditions de transports dans le RER, prolonger la ligne 11 et le tramway T1, créer un métro en rocade et mettre en œuvre de manière effective tous les projets inscrits au contrat de plan Etat - Région.

- Un projet qui méprise l'urgence écologique, au bénéfice d'un développement économique sans concertation. Avec des enquêtes publiques réduites au minimum, l'ensemble des impératifs environnementaux aura tendance à disparaître au profit du béton à tout va, puisqu'il faudra bien financer via les promoteurs immobiliers les milliards d'euros de dépense.

Châtenay est concerné par ce projet. Même si nous avons la chance qu'un transport en commun, le tramway, soit construit sur notre ville et si malheureusement nous n'avons pas de gare, nous ne manquerons pas d'être touchés par les conséquences de ces décisions qui ne vont pas dans le sens de l'intérêt de la majorité des habitants de la région Ile-de-France. C'est pourquoi, le Conseil municipal de Châtenay-Malabry, demande à ce que le discours du Président de la République soit respecté, que chacun puisse donner son avis afin de construire un projet qui puisse être partagé par tous. Dans ce but, il demande que le projet de loi en préparation soit revu de fond en comble afin d'éviter l'ensemble de ces régressions.

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :**

Dès le mois de juin 2007, le Président de la République a fait part de son ambition pour la région parisienne. En effet, la région Capitale dispose d'un potentiel immense restant, malheureusement, trop peu exploité.

Pour cela, il a lancé une consultation internationale auprès de dix équipes d'architectes et d'urbanistes puis il a nommé un secrétaire d'Etat chargé du Développement de la Région Capitale, Monsieur Christian BLANC.

Le 29 avril dernier, dans un discours à la Cité de l'Architecture, le Président a dévoilé les grands axes de ce projet ambitieux : faire de Paris un modèle de métropole durable avec des transports plus efficaces et agréables, une économie plus compétitive, une meilleure qualité de vie, un rayonnement culturel plus fort, une présence accrue de la nature dans la ville.

L'objectif est donc de faire de la région Capitale, une ville monde durable, ouverte, dynamique, attractive, créatrice de richesses et d'emplois pour notre pays. Un tel projet d'envergure ne pourra se faire sans le soutien puissant de l'Etat. Avoir une ambition pour notre capitale, c'est aussi avoir une grande ambition pour la France et son rayonnement international. Vous savez combien l'histoire de notre pays est truffée de moments où l'Etat a dû se substituer aux esprits partisans. Il ne s'agit pas de remettre en cause la Décentralisation dans notre pays mais plutôt de profiter de l'impulsion donnée par le chef de l'Etat. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Pour autant, le Grand Paris doit se construire dans un esprit de partenariat entre l'Etat et les collectivités locales. Ce projet n'appartient pas à un camp : il concerne tous les élus, mais aussi tous les Franciliens. C'est la clé de la réussite de ce projet. Pour cette raison, le Président de la République a annoncé l'organisation d'un atelier international du Grand Paris pour piloter des projets avec les collectivités locales ainsi que des états généraux du Grand Paris dès le début de l'année 2010.

Contrairement à ce que vous prétendez, le projet ne se contente pas de relier l'aéroport Charles de Gaulle à la Défense pour quelques hommes d'affaires. Ce pôle économique et financier, véritable poumon de la région, doit continuer à se développer, mais il n'est que l'un des éléments du Grand Paris.

Trente-cinq milliards d'euros seront investis dans les transports en commun de la région parisienne avec notamment la création de 130 kilomètres de métro automatique rapide autour de Paris reliant les grands projets. Oseriez-vous dire que la situation actuelle des Franciliens en termes de transport

est satisfaisante ? Il est temps de réaliser les investissements nécessaires afin de faciliter la vie de nos concitoyens et afin de désengorger les réseaux existants comme la ligne A du RER par exemple. Le STIF n'arrive pas à financer la remise à niveau du matériel, alors je vous le demande, sur les grands projets structurant, si l'Etat n'intervient pas, qui le fera ?

Dans les 35 milliards d'euros prévus, nous trouvons tous les projets évoqués du contrat Etat-Région. Etes-vous opposés à cet investissement massif dans les transports en commun de la région Ile-de-France ? Cet investissement permettra par exemple à la Seine-Saint-Denis de voir son territoire irrigué par de nouveaux transports et la création de nombreuses interconnexions avec les tracés déjà existants.

Le Grand Paris est surtout un ensemble de territoires de projets : le plateau de Saclay a par exemple, vocation à devenir une des plus importantes plates-formes scientifiques et technologiques au monde. Avec le plan campus auquel l'Etat consacrera 850 millions d'euros, de nombreux projets structurant verront le jour grâce à une meilleure coopération entre les universités, les chercheurs et les entreprises. Etes-vous contre cette ambition ?

Renforcer la place financière dans l'axe Paris - La Défense ; développer au Bourget un nouveau pôle d'excellence économique dédié à l'aviation et au tourisme d'affaire ; faire de la plaine Saint-Denis un lieu de référence en matière d'industries de la création et d'art numérique ; renforcer le positionnement international de Roissy - Charles de Gaulle ; installer à la confluence Seine-Oise, le port de la région Capitale ; inscrire la cité Descartes au cœur d'un nouvel ensemble urbain autour de la Marne ; régénérer le tissu urbain de Montfermeil, de Clichy-sous-Bois, de Livry-Gargan, Sevran et Aulnay-sous-Bois ; fédérer l'environnement académique et industriel du sud de la région Capitale dans une vallée des biotechnologies... Etes-vous contre ce projet défendu avec tant de passion par votre ami le député-maire socialiste de Cachan, Monsieur LE BOUILLONEC ?

Le Grand Paris a également pour ambition de remédier aux inégalités sociales. Il est nécessaire d'en finir avec ces zonages empêchant la mixité. Un nouveau paysage urbain rapprochant les lieux d'habitation, des lieux de travail et de loisirs remplacera l'actuelle mosaïque des territoires. Les banlieues ne doivent plus être des lieux de relégation, sources de discriminations : elles doivent être parties intégrantes de la région Capitale. Ce projet ne sera possible qu'en mettant fin au déficit de logements -n'en déplaise à Madame GUTGLAS- qui accentue les disparités sociales. L'objectif est clair : construire 70 000 logements par an, tout comme celui d'ailleurs inscrit dans le SDRIF de la région Ile-de-France par Monsieur HUCHON.

Le développement durable, contrairement à ce que vous écrivez, est au cœur du projet du Grand Paris. Cette volonté se traduit par un choix de technologies performantes sur le plan énergétique pour les constructions, une amélioration de l'habitat et du cadre de vie grâce aux éco constructions et la mise en place de toitures végétalisées, etc.

Par ailleurs, les espaces non urbanisés à vocation agricole, paysagère et forestière sur le plateau de Saclay, seront sanctuarisés. La constitution d'une trame verte et bleue, concernant les espaces protégés, les canaux et les fleuves, assurera les continuités territoriales et les connexions nécessaires à la biodiversité.

Voilà les éléments que je désirais porter à la connaissance du Conseil municipal avant qu'il ne s'exprime sur le vœu présenté. De plus, ce n'est que le 7 octobre prochain, que le projet de loi relatif au Grand Paris sera examiné en Conseil des ministres. Vous ne pouvez donc pas faire un procès d'intention au Gouvernement avant même la publication officielle du texte. Le débat parlementaire et lui seul, permettra de modifier éventuellement ce texte, une fois déposé devant les assemblées. Nous savons très bien combien les grands projets ne peuvent pas se réaliser sans l'intervention massive de l'Etat. La création du premier quartier européen d'affaires à la Défense, aurait-il vu le jour sans la volonté de l'Etat ? De même, toutes les villes nouvelles –il me semble

d'ailleurs que Madame GUTGLAS travaille pour l'une d'entre elles- n'existeraient pas sans l'impulsion de l'Etat. Si l'Etat ne prend pas la main sur certains des projets structurants d'envergure nationale, chaque collectivité regardera son intérêt particulier -c'est humain- et finalement, rien ne se réalisera. Pour ces raisons, je demande le rejet de votre vœu. Je le mets aux voix.

**REJETÉ PAR :**

**LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »**

**MONSIEUR DE LIMA S'EST ABSTENU**

**MESDAMES DELAUNE, CANET, GUTGLAS-DUCOURNEAU, MONSIEUR DIHMANI ET  
LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ POUR**

**Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :**

L'ordre du jour étant épuisé, je vous souhaite une bonne soirée.

**Présente séance arrêtée à 19 délibérations.**

**Séance levée à 22 heures 45 le 21 septembre 2009.**

**PRÉSENTS :**

M. SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre.

M. MARTINERIE, Mme FRAISSINET, M. SICART, Mme SAVELIEFF, M. GHIGLIONE, M. CANAL, Mme AUDOUIN, M. CLOU, Mme CHINAN, M. LAVILLE, Adjoints au Maire.

M. PETAIN, Mme SALL, M. KORDJANI M. COURTEAU, Mme GUILLARD, Mme BOUCHARD, M. COQUIN, Mme HELIES, M. DEBROSSE, Mme FONTANEL, M. LANGERON, Mme DELMAS, M. TEIL, M. BACHELIER, Mme RIBACK, M. AÏT-OUARAZ, Mme CANET, Mme DELAUNE, M. DE LIMA, Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU, Mme FRANCHET, M. NADEAU, M. BOZZONNE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme FOMBARON, Adjointe au Maire.

Mme COSTAZ, Mme SAMSON, Mme PEPIN, M. DIHMANI, Conseillers Municipaux.

**PROCURATIONS :**

|              |               |               |
|--------------|---------------|---------------|
| Mme FOMBARON | procuration à | M. SICART     |
| Mme COSTAZ   | procuration à | M. GHIGLIONE  |
| Mme SAMSON   | procuration à | Mme FONTANEL  |
| Mme PEPIN    | procuration à | M. AÏT-OUARAZ |
| M. DIHMANI   | procuration à | Mme CANET     |

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. KORDJANI, Conseiller Municipal.

Arrivée de M. BOZZONNE à 20H00,